

La Civilisation française

GUIDE POUR L'EXPLICATION
DES CHOSES DE FRANCE



PUBLIÉ CHAQUE MOIS, A PARIS
PAR UN COMITÉ D'HOMMES D'ÉTUDE

Bibliothèque Maison de l'Orient



150519

SE VEND A PARIS

21, RUE VISCONTI (VI^e)

à l'abonnement et au numéro.

ABONNEMENT : 25 fr. par an pour la France ; 27 fr. 50 par an pour l'Étranger.

LE NUMÉRO : 2 fr. 50 pour la France ; 2 fr. 75 pour l'Étranger.

PATRONAGE

- COLLÈGE DE FRANCE. — MM. Henri Bergson, Camille Jullian, Abel Lefranc, Alfred Loisy, *professeurs.*
- UNIVERSITÉ DE PARIS. — MM. F. Larnaude, *Doyen de la Faculté de Droit*; F. Brunot, *Doyen de la Faculté des Lettres*; Ch. Andler, F. Baldensperger, C. Bouglé, Ernest Denis, A. Lalande, Legouis, F. Strowski, Ant. Thomas *professeurs.*
- ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES. — M. G. Lanson, *Directeur*; M^{lles} Amieux, *Directrice.*
- UNIVERSITÉS FRANÇAISES. — *Besançon*: MM. Ed. Droz, L. Cahen; *Bordeaux*: M. Léon Duguit; *Grenoble*: M. Raoul Blanchard; *Lille*: M. Phil. Sagnac; *Rennes*: M. E. Philipot; *Strasbourg*: M. Chr. Pfister, *Doyen de la Faculté des Lettres.*
- UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES DE LANGUE FRANÇAISE. — *Genève*: MM. Bernard Bouvier, Alexis François; *Gand*: M. H. Pirenne; *Liège*: MM. Ern. Mahaim, M. Wilmotte.
- ACADÉMIE DE FRANCE A ROME. — M. Albert Besnard, *Directeur.*
- MUSÉES NATIONAUX. — MM. André Michel, P. de Nolhac, Salomon Reinach.
- ARCHIVES NATIONALES. — M. Ch. V. Langlois, *Directeur.*
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — M. Th. Homolle, *Administrateur*; M. H. Omont, *Conservateur des Manuscrits.*
- ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — Eug. d'Eichthal, *Directeur.*
- INSTITUT PASTEUR. — M. le D^r Roux, *Directeur.*
- SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES. — M. Georges Lecomte, *Président.*
- OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITÉS. — M. Ch. Petit-Dutaillis, *Directeur*; M. Firmin Roz.
- ALLIANCE FRANÇAISE. — M. Edm. Huguet, *Directeur des Cours.*
- CHAMBRES DE COMMERCE. — *Saint-Nazaire*: M. Brichaux; *Nancy*: M. Vilgrain.
- REPRÉSENTANTS DES PORTS. — M. J. Siegfried, *député du Havre.*
- COMPAGNIE GÉNÉRALE D'EXTRÊME-ORIENT. — M. Théodore Laurent, *Président.*

COMITÉ DE RÉDACTION

Histoire de la France: HENRI HAUSER.
Géographie de la France: ALBERT DEMANGEON.
Lettres françaises: JOSEPH BÉDIER.
Art français: LOUIS GILLET.
Musique française: MAURICE EMMANUEL.
Travail scientifique et industriel: PAUL LANGEVIN.
Enseignement: MARIO ROQUES.
Droit; organisation de la démocratie: JOSEPH BARTHÉLEMY.

Mœurs; esprit public: PAUL DESJARDINS.
Médecine et hygiène: D^r EDOUARD RIST.
Commerce: GEORGES RAVERAT.
Vie économique: CHARLES RIST.
Vie ouvrière: MAXIME LEROY.
Institutions religieuses; croyances: ALFRED RÉBELLIAU.
Philosophie; développement de la raison: DOMINIQUE PARODI.
Délégué à la Direction pour 1920: PAUL DESJARDINS.

LA
CIVILISATION FRANÇAISE

GUIDE POUR L'EXPLICATION
DES CHOSES DE FRANCE



COURRIER DE FRANCE

Novembre 1920

A UN FRANÇAIS ÉLOIGNÉ

*Comment les Français s'émeuvent de l'Injustice,
ou le Cordial Malentendu.*

ACCEPTÉZ-VOUS, pour définir la communauté de civilisation, ce signe net, que tous s'indignent au même instant, et précisément des mêmes choses ?

Alors, que de civilisations distinctes, sans sortir de notre Occident, commun rempart des Droits de l'Homme ! C'est assez que nous soyons unanimes dans le danger ; mais unifiés, quant au tact immédiat du juste et de l'injuste, certes nous ne le sommes point. Il y a donc une « civilisation française » définie, et elle est resserrée dans un petit espace.

J'ai été frappé du fait en lisant, dans les Débats du 23 septembre, la lettre qu'un général anglais, retraité après avoir combattu avec nous dans la grande guerre, adresse au public français, afin de rectifier ses jugements sur la pénible affaire du lord-maire de Cork. Cette lettre est d'un bon et loyal ami, qui tient à la

France et veut se mettre à la portée des Français ; mais un Français jamais ne l'eût pensée.

Le bienveillant gentleman n'imagine pas qu'il y ait, touchant le juste et l'injuste, différence de sensibilité entre de si fidèles alliés ; il s'explique l'écart de l'opinion en France par le manque d'informations exactes sur l'affaire, il nous instruit donc, avec chiffres, des violences commises, sinon par le lord-maire personnellement, du moins par les insurgés irlandais dont il fut l'un des chefs. Comment s'attendrir sur ces dangereux coquins ?

Eh bien, cette manière de réduire un problème de droit à l'appréciation de la conduite d'un, ou de cent mille particuliers, sans le poser d'abord en termes généraux, en termes de droit accuse une dissemblance déjà entre la conscience juridique des Anglais et la nôtre. Nos amis appliquent au cas présent, isolé avec soin, leur rectitude naturelle, suivant des maximes données ; ils prononcent en honnêtes jurés. Ils s'abstiennent de s'interroger sur ce qui définit le crime en temps de guerre civile, ou sur le droit de punir comme concitoyens des gens qui ne veulent pas l'être ; ils se méfient de ces réflexions hardies d'où peut sortir dans la suite un droit nouveau : et quel besoin y a-t-il de renouveler le Droit ? Plus simplement, ils n'ont point de curiosité des principes. Pour nous Français, nous allons d'emblée aux principes : l'intéressant, ici et toujours, ce qui mérite enquête et dispute, n'est pas la question posée à un juré (d'autant qu'ici les faits sont avoués de tout le monde), — mais celle que se pose un législateur philosophe. Et voilà une première remarque sur notre façon française de sentir le droit.

Sans doute, général, il ne manque pas en France, non plus qu'ailleurs, d'imaginatifs que l'agonie persévérante du maire de Cork a passionnés. Mais les Français raisonnables, le noyau original de la France, ne s'arrêtent pas à cela. Ils n'érigent pas en juridiction d'appel une foule émue. Cette affaire irlandaise ne les secoue pas grossièrement, comme un film de torture ; elle inquiète

leur raison; et dans leur raison les Français dont je parle sont sujets à souffrir. Une confusion d'idées, d'où foisonneront des actes injustes, leur est intolérable; surtout quand, évidente à leur regard, elle est inaperçue de ceux qui la commettent.

Ici l'évidente confusion est entre l'État, gardien et organe de la loi, qui doit la faire exécuter quand même, protecteur constant de ceux qu'il châtie à l'occasion, l'État pacificateur, à qui le respect est dû, dont l'inflexibilité est belle; — et l'État belligérant qui, par une violence laide et nécessaire, défend une société politique contre des étrangers en armes; inacceptable comme juge de ses ennemis, puisqu'il est l'adverse partie. — Mais alors où chercher le juge? — Précisément. Et voilà l'angoisse, voilà pourquoi votre certitude sereine nous étonne. Car enfin il faut choisir: ou traiter ces gens-ci en justiciables, — et l'impassibilité sied alors, qui est propre à la puissance publique, mais il faut qu'ils ne la puissent récuser; — ou les traiter en ennemis, puissance contre puissance, par la force nue, — et alors l'impassibilité n'est qu'une feinte, elle est odieuse.

Ainsi (deuxième remarque), un trait essentiellement français apparaît: l'horreur de la confusion. Esprits abstrauteurs, nous poursuivons, en pratique comme en spéculation, la différenciation nette des idées. Que la Raison d'État ne passe pas pour le Droit, puisqu'elle part d'un autre principe. Que l'on n'abandonne point la première des conquêtes de la méthode, la règle de ne point brouiller ce qui est distinct, et d'appliquer à chaque chose les mesures de son ordre. Au nom de Dieu qui est lumière, ne retombons pas dans le chaos! Lors de « l'Affaire » fameuse, si bizarre à des yeux étrangers, ce fut le sabotage de cette différenciation nette, — par le mélange de la passion du salut public dans une enquête sur le fait que quinze lignes d'écrit étaient de tel auteur et non de tel autre, — afin d'étouffer les conclusions certaines de cette enquête, qui rendit farouche une nation entêtée à ne point admettre que le salut doive être acheté par le reniement du bon sens. Ceci se rencontre-t-il ailleurs que chez nous?

— Mais, direz-vous, cette confusion qui vous blesse n'est pas chose nouvelle, et nul peuple n'en est innocent. La Raison d'État est une vieille connaissance ; elle a rempli les cachots, dressé les poteaux d'exécution en France comme en Angleterre.

— Oui, général : il est vrai. Même elle n'a nulle part empiété plus affreusement que dans la loi du 23 ventôse et celle du 22 prairial an II, par lesquelles notre Révolution a relevé pour quelques mois tout l'Ancien Régime et, peut-on dire, la Bastille, après l'avoir abattue. Il est vrai aussi que le premier pays où l'individu exposé seul à l'arbitraire des gouvernants fut abrité dans le réduit de la légalité, avec tout un peuple pour gardien, n'est pas notre pays, mais le vôtre. Je relis dans un livre de M. Maurice Caudel, *Nos libertés politiques* (p. 4-10, 27-32), les deux histoires contemporaines et parallèles de Wilkes et de La Chalotais : la France m'y apparaît encore enfoncée dans ce chaos que nous maudissons, alors que l'Angleterre en est sortie. Mais précisément cette vérité désobligeante pour nous est ce qui me conduit à une autre importante remarque.

D'abord, qu'il soit entendu, une fois de plus, qu'il n'y a pas une « psychologie du peuple français ». Il y a seulement une Histoire du dit peuple : histoire qui défait sans cesse cette prétendue psychologie, pour la refondre. Le caractère du peuple français est l'infidélité à ce qu'il fut, la promptitude à rejeter ses scories, l'énergie à se délier de ce qu'il veut franchir. Son unité est unité de direction ; vous ne la percevez que par la marche de toute son Histoire ; par l'intention, par l'effort qu'elle exprime. Cela saisi, la contradiction se résout.

Certes la France n'est pas vierge des corruptions de la Raison d'État. Comment le serait-elle, étant sans cesse exposée aux menaces qui font des mesures de salut public une nécessité actuelle, peut-être un devoir ? Elle a donc mille fois péché, — ou plutôt non pas elle : les gouvernants qu'elle a tolérés, ou glorifiés comme des sauveurs. Mais sa conscience n'est pas infectée de ce

venin. Quelle nation le diagnostique mieux, et réagit contre lui par une fièvre plus franche? Critiquant, corrigeant, rachetant Louvois et les Terroristes, un autre Français, Michelet, pose la discrimination avec une netteté presque impie:

Deux principes se combattirent..., l'un le principe original et naturel qui avait fait la Révolution: la justice, l'équitable humanité; — l'autre le principe d'expédients, d'intérêt, qui s'appela le salut public, et qui a perdu la France... Le Salut est-il donc chose plus claire dans l'esprit de l'homme que la Justice ne l'est dans son cœur? « Qui sait en ce monde (un jeune homme au grand cœur me disait hier ce mot), qui sait au vrai ce que c'est que le Salut? est-ce vivre? est-ce mourir? » (Histoire de la Révolution, liv. IV, chap. X, et la note).

Le remarquable, dans cette abjuration de la Raison d'État que nous fîmes par l'organe de notre poète national, — le remarquable, ce n'est pas l'accent héroïque du dernier mot, mais le rationalisme infus à ces deux Français qui causent, tel que, sans hésitation, ils décident de la valeur d'un motif suivant qu'ils le peuvent ou non penser avec clarté. Ainsi peu à peu, je ne dis pas que les Français renoncent aux considérations de Salut public, suggérées irrésistiblement par l'instinct vital, mais ils cessent de les confondre avec la justice, qui est une idée. Vous m'opposerez en vain Barrès osant écrire que ceux qui se sont levés en 1914 sous l'impulsion naïve: on bat maman, j'accours (métaphore empruntée à Théophile Gautier), lui « paraissent sur un terrain plus solide » que ceux qui se dévouent pour le droit. Barrès est un musicien: reconnaissez ici la bévue des imaginatifs, qui prêtent plus de solidité à un concept qu'on se passe de définir qu'à ceux qui se laissent définir très exactement. Le peuple français (je le connais) a plus d'exigence scientifique. Michelet, continuateur ici de Corneille et de Descartes, formule ce dont les plus ignorants de chez nous ont le pressentiment, à savoir que la condition, non de la générosité seulement, mais de la certitude, est de sortir de soi.

Donc, une troisième remarque à faire est que la sensibilité à l'injustice, chez les Français, est perfectible, qu'elle s'éduque, et sans doute est en progrès rapide. On ne peut trop insister sur cette originalité.

Veillez observer du reste que ce progrès de la conscience juridique en France procède d'une faculté signalée plus haut: la faculté de s'intéresser aux principes. Qui n'exerce son jugement que sur des cas particuliers recommencera cent fois la même faute, pour ne pas la reconnaître quand les circonstances ont varié. Rappelez-vous par exemple l'indignation ressentie, dans tout l'occident à l'unisson, lors du meurtre juridique d'Edith Cavell. Cette indignation n'a purifié la conscience que de ceux qui réfléchirent au principe, à la méchante racine d'où sortait ce monstrueux abus. Sans doute, pour qui ne regarde que les faits de la cause, la distance est grande, du cas des Irlandais homicides au cas de cette douce intrépide dont le crime était d'avoir sauvé des hommes. Mais pour qui remonte au principe de l'injustice, le péché de l'État prussien consiste en ceci, qu'il a défini au gré des intérêts prussiens le crime de « trahison » et qu'il s'est fait justice violemment, comme partie, sous couleur de rendre la justice comme juge: et vo là cette confusion d'idées dont je parlais, au sujet de la Puissance publique et de ce qui fonde son droit de punir. La confusion une fois dénoncée, nous y prenons garde, pour le temps où ce sera notre tour d'être juges. Et ainsi la conscience s'est enrichie d'un scrupule; on devient un peu moins injuste, on dépouille un peu mieux le vieil homme. Ne médisez donc pas de cette manie métaphysique dont Macaulay raille les Français: c'est ce qui fait qu'en France la conscience du droit se garde assez bien du pharisaïsme et s'épure laborieusement, par ses erreurs mêmes.

F.

(La fin au numéro prochain.)

LE THÉÂTRE DU MOYEN AGE
D'APRÈS LES TRAVAUX RÉCENTS ¹

par GUSTAVE COHEN
(Université de Strasbourg).

De plus en plus disparaît et doit disparaître cette notion que le moyen âge n'est que l'« épaisse nuit gothique » dont parle Rabelais dans sa lettre latine à Tiraqueau. C'est là une conception d'homme de la Renaissance, lequel voit une interruption où il y a en vérité continuation et surtout genèse de formes sociales et artistiques nouvelles. Il n'est pas paradoxal de dire que le monde moderne doit plus au moyen âge des Communes et des Corporations, des Cathédrales, des Fresques, des Miniatures, des Chansons de Geste et des Romans d'aventure qu'à l'Antiquité. Qu'on songe à ce prodigieux xi^e siècle qui, comme le disait récemment M. Bédier dans ses conférences de Strasbourg, connut la première croisade, la première verrière, la première ogive et la première chanson de geste. J'ajouterai : le premier drame liturgique développé. Or c'est de celui-ci que sont issus le mystère et la moralité, auxquels notre tragédie classique elle-même doit plus qu'on ne le croit généralement.

Toute religion ayant pour base un conflit (celui du bien et du mal, du sacré et du profane, du pur et de l'impur), un sacrifice, la « passion » d'un Dieu, est par elle-même génératrice de drame. M. Sylvain Lévi l'a démontré pour *le Théâtre indien*, de Gobineau pour le théâtre persan ; pour le théâtre grec la preuve

1. Cet article est le résumé de cinq leçons faites du 20 au 24 septembre au Cours de vacances de l'Université de Paris.

n'est plus à fournir. Ajoutez l'instinct qui fait que des enfants en bas âge jouent, entre quatre chaises, de petites pièces qu'ils improvisent, ajoutez encore la volonté du clergé de révéler à un peuple qui n'entend pas la langue des offices, les dogmes qui y sont renfermés. Aussi le bénédictin anglais saint Ethelwold dans sa *Regularis Concordia*, écrite entre 965 et 975, propose-t-il à ses frères, de représenter un office dramatique « *ad fidem indocti vulgi ac neofitorum corroborandam* ¹ ». Le sujet est la Résurrection du Seigneur, laquelle est l'axe du christianisme. Des moines, ayant coiffé la chape sur la tête de façon à ressembler aux Trois Maries, s'avancent pas à pas, à la manière de ceux qui cherchent, vers le sépulcre disposé au pied de l'autel. Celui qui est assis là « à l'imitation d'un ange » les accueille par le trope « *Quem quaeritis* », chanté à voix douce et basse. C'est sans doute le fameux « *Quem quaeritis in Sepulchro, o Christicolae ?* » le « Qui cherchez-vous dans le Sépulcre, ô servants du Christ », composé à Saint-Gall par Tutilon. Les Femmes répondent : « *Jhesum Nazarenum crucifixum, o Caelicolae* », « Jésus de Nazareth crucifié, ô servants du Ciel ». « Il n'est pas ici, répond l'ange, allez et annoncez qu'il est ressuscité. » De ce simple dialogue est sortie une littérature immense, sans cesse accrue pendant cinq siècles. Ce qu'il importe de souligner encore, c'est que saint Ethelwold invoque l'excellent usage des Eglises de France et en particulier celui des moines de Fleury-sur-Loire, qui est précisément un des centres de la production dramatique ultérieure.

Le succès de la scène des Saintes Femmes au tombeau porta le clergé à la grossir d'apports successifs empruntés aux Évangiles, procédé qui est en quelque sorte la loi d'évolution du théâtre au moyen âge : *Apparition de Jésus en jardinier, Course des apôtres Jean et Pierre* au Sépulcre, le second plus vieux, moins vif, et

1. Cf. le livre capital de E. K. Chambers, *The Mediaeval Stage*, Oxford, Clarendon Press, 1903, in-8°, t. II, p. 308.

parfois trébuchant, à la grande joie des spectateurs, enfin les *Pèlerins d'Emmaüs*¹, qui voient le Seigneur disparaître après avoir, devant eux, rompu le pain, à l'hôtellerie où ils s'arrêtent. Le développement le plus complet nous est fourni par le *Drame paschal de la Résurrection* de la bibliothèque de Tours² (XI^e ou XIII^e s.), au cours duquel on assiste à l'achat par les Trois Maries au « Mercator » des aromates qui doivent leur servir à oindre le corps de Jésus³.

Parallèlement au Cycle de Pâques se développe le Cycle de Noël et au « *Quem quaeritis in Sepulcro?* » de l'Ange correspond le « *Quem quaeritis in praesepe?* » (qui cherchez-vous dans la crèche?) des « obstetrices » ou accoucheuses, apostées là pour répondre de la virginité de Marie aux Pasteurs et aux Rois qui viennent adorer l'Enfant-Dieu. Cet « *Ordo Stellæ* » ou office de l'Etoile nous apparaît entièrement constitué en un manuscrit du XI^e siècle provenant de l'abbaye limbourgeoise de Bilsen et que j'ai publié, en 1917, dans la *Romania*⁴, avec un savant américain, M. Young, dont les travaux ont renouvelé la matière. Il vaut mieux s'appuyer sur les textes conservés que de reconstruire arbitrairement des Typus I, II ou III comme le fait M. Anz⁵. L'ange, du haut du chemin de ronde de l'église romane,

1. Cf. G. Cohen, *La scène des Pèlerins d'Emmaüs*, dans *Mélanges Wilmotte*. Paris, Champion, 1910, in-8.

2. Publié par A. de Montaiglon; Tours, 1895.

3. Dans une thèse allemande récente de Göttingen, intitulée *Die Mercatorszene...* (1915) M. Dürre, qui signe « lieutenant de réserve, croix de fer, etc. », dénie bien à tort au théâtre français et attribue au seul humour allemand le développement comique de ce thème. Cf. p. 29.

4. Janvier-octobre 1917, p. 357 et suiv. Cf. aussi K. Young, *A contribution to the History of Liturgical Drama at Rouen* (1908); *Some texts of liturgical plays* (1909); *Observations on the origin of the Mediaeval Passion-play* (1910), etc. Voir aussi P. E. Kretzmann, *The liturgical element in the earliest forms of the medieval drama*; Minneapolis, 1916, in-8°.

5. *Die Lateinischen Magierspiele*; Leipzig, Hinrich, 1905, in-8°. Je signale en passant deux autres travaux allemands récents sur le Drame de Noël; celui de I. Sondheimer, *Die Herodes-Partien*, Halle, Niemeyer, 1912, in-8°, et celui de M. Böhme, *Das Lateinische Weihnachtsspiel*, Leipzig, 1917.

chante aux Pasteurs son « *Anuntio vobis* » appuyé bientôt par le « *Gloria in excelsis* » de la « *Multitudo Angelorum* », puis c'est la rencontre des trois Mages qu'éclaire et guide l'étoile et que mande bientôt auprès de lui, par son « *internuncius* » ou messager, le roi Hérode. Ce dernier les menace de son glaive et les jette en prison, mais, ayant appris de ses scribes les prédictions des prophètes, relâche les Rois pour qu'ils essayent de trouver l'Enfant à qui ils offriront l'or, l'encens et la myrrhe, et dont il se promet bien de tirer vengeance plus tard.

Cela indique assez que l'amplification naturelle de la scène de la crèche sera le *Massacre des Innocents* avec la *Plainte de Rachel*, musicalement si belle qu'elle rappelle les modulations de l'opéra italien classique, la *Fuite en Égypte*, etc. Comme l'élément comique, par une autre loi d'évolution du théâtre du moyen âge, se mêle sans cesse au tragique le plus effroyable, du *Massacre des Innocents* naît la *Fête des enfants* avec son jeune évêque grotesque et les mille excès qui entourent, dans la nef même, son épiscopat. J'en dirai autant de la *Fête de l'âne* et de ses « *hinhan* » qui, elle, dérive de la présence de l'animal aux longues oreilles dans la crèche à Bethléem, dans la *Fuite en Égypte* ou dans la *Procession des Prophètes*.

M. Sepet, dans ses études, devenues classiques, de la *Bibliothèque de l'École de Chartes*¹, en a longuement parlé. A l'appel du pseudo Saint Augustin, s'avancent, dans la nef, les Prophètes de l'Ancien Testament, Moïse, cornu et barbu, Aaron, en costume d'évêque, Habacuc qui grignote des racines, Balaam, monté sur une ânesse, laquelle s'arrête devant le glaive flamboyant de l'ange en disant : « Pourquoi me meurtris-tu de tes éperons ? », puis Virgile que le moyen âge révere à cause du « *Jam nova progenies caelo demittitur alto* » et enfin Nabuchodonosor, jetant Daniel dans un bûcher d'étoupe qui n'arrive pas à le brûler. L'épisode de Daniel ne tarda pas à être détaché de

1. T. XXVIII, XXIX et XXXVIII.



la Procession des Prophètes et à vivre d'une vie isolée. Nous en avons une preuve par Hilaire, moine anglais, disciple du célèbre Abélard et qui vécut dans la première moitié du XII^e siècle. Hilaire est un véritable auteur dramatique à qui on doit aussi deux *Mystères de saint Nicolas*¹ et une *Résurrection de Lazare*². On mesure ainsi l'importance et le développement du drame liturgique, surtout si l'on ajoute que celui de la *Conversion de Saint Paul*³ nous présente, avec ses divers échafauds juxtaposés, l'un « quasi in Jerusalem », l'autre, un peu plus loin, « quasi in Damasco », comme à Damas, les principes de la mise en scène simultanée qui sera celle de tout le moyen âge. Le théâtre en français va les préciser davantage encore.

Les XII^e et XIII^e siècles nous donnent, outre la continuation du drame liturgique, plusieurs pièces en langue vulgaire. La plus ancienne est le « *Sponsus* » ou l'Époux, c'est-à-dire la parabole des Vierges sages et des Vierges folles, qui est du XII^e siècle et qu'on peut, grâce aux rimes, localiser un peu au nord d'Angoulême. C'est une pièce de transition, en ce sens que le français s'y mêle au latin ou plutôt lui succède, traduisant pour le vulgaire les phrases qu'il n'a pu comprendre. Elle est émouvante et dure. Successivement, les Vierges folles, les *Fatuae*, qui ont laissé, en dormant, s'épandre l'huile de leur lampe, se voient repoussées par les *Prudentes*, par le *Mercator*, qui refusent de leur en fournir et par l'Époux qui leur interdit la porte du Salut. Avec ses refrains : « Guère ne dormez ! », « Dolentes, chétives, trop y avez dormi ! », la pièce n'est pas seulement littérairement, mais elle est aussi musicalement remarquable⁴. Au

1. Cf. O. Weydig, *Beiträge zur Geschichte des Mirakelspiels in Frankreich. Das Nikolausmirakel*. Dissertation Iéna, 1910.

2. Cf. du Ménil, *Origines latines du théâtre moderne*, 1849, qui reste important comme recueil de textes.

3. *Ibid.*, p. 237 de la réimpression Welter (1897).

4. Pour l'apprécier à ce point de vue, je m'appuie sur les leçons d'histoire de la musique, que mon collègue M. Gérold, a bien voulu intercaler dans mon cours de Strasbourg.

dénouement, les *Fatuae* sont précipitées en enfer où les démons les reçoivent¹. L'enfer, qui aura un si grand rôle par la suite, apparaît donc ici pour la première fois sur la scène médiévale, mais non pas encore avec l'ampleur que lui donnera le *Jeu d'Adam*.

Le *Jeu d'Adam* qui, lui, est de la seconde moitié du XII^e siècle² appartient au siècle d'or de notre littérature, à l'époque des Thomas, des Bérout et des Chrestien de Troyes, et cela se sent rien qu'au style. Le démon n'y est pas le hideux personnage des pièces ultérieures, mais une sorte de Don Juan séduisant et gracieux; cela n'empêche pas d'autres diabolotins de taquiner le public et de faire des gambades sur le « champ ». A la chute d'Adam et Ève succèdent le meurtre d'Abel par Caïn et le défilé des *Prophètes du Christ* dont notre commun ancêtre est le premier. N'oublions pas que Jésus est appelé souvent l'*Adam secundus* qui doit racheter la faute du *primus*, et cela nous permet de mesurer l'importance et la valeur génératrice de la Procession des *Prophètes du Christ*.

Si l'auteur anglo-normand du *Jeu d'Adam* nous est malheureusement inconnu, par contre, nous savons qui a composé le fameux *Jeu de saint Nicolas*³ avec ses pittoresques scènes de taverne et de bataille : c'est Jean Bodel, le trouvère d'Arras, mort en 1210, à l'hôpital des Lépreux de cette ville si remarquable par son école littéraire, à laquelle se rattache Adam de la Halle, dont le *Jeu de Robin et de Marion* appartient au siècle suivant.

1. Cf. Cloëtta, dans *Romania*, XXII (1893), p. 177 et suivantes. J'ai sous les yeux une copie faite par mon collègue M. Terracher, plus correcte que celle qu'on trouve p. 91 et s. de l'*Allfranzösisches Uebungsbuch* de Foerster et Koschwitz, 4^e édit., Leipzig, 1911.

2. Édité par M. Grass dans la *Romanische Bibliothek*, mais plus récemment par M. Paul Studer : *Le Mystère d'Adam, an anglo-norman Drama of the twelfth century*; Manchester University Press, 1908, in-18.

3. *Li Jus de Saint Nicholai des Arrasers Jean Bodel...* Dissertation Heidelberg, 1904, par G. Manz.

En dehors de cette pièce, du *Jeu de la Feuillée*¹ et de la Farce du *Garçon et l'Aveugle*², qui sont du théâtre profane, nous avons conservé, du XIII^e, deux pièces. Le fragment d'un *Mystère anglo-normand de la Résurrection* est important surtout par la description initiale des décors ou « mansions » que le spectateur embrassait d'un seul regard : Ciel, Saint Sépulcre, Palais de Pilate et de Caïphe, Maisons de Joseph, des Disciples, de Nicodème et des Maries, Prison, Galilée, Emmaüs, et l'Enfer³. L'autre drame, analogue à celui de Jean Bodel, est l'œuvre d'un trouvère, Rutebeuf, qui fleurit au temps de saint Louis, entre 1250 et 1285, et dont le talent annonce souvent la verve sincère et émouvante d'un Villon. Le *Miracle de Théophile*, qui vend son âme au diable, est une des sources de la légende du D^r Faust. Ses monologues à retours de pensée et à hésitations, rappelant les stances du théâtre classique, et l'intervention de Notre Dame arrachant au diable, en lui « foulant la panse », la « charte » par laquelle le moine s'est vendu, annoncent la magnifique série des *Miracles de Notre-Dame*.

Celle-ci, qui nous est conservée par le Ms. Cangé et appartient certainement, comme M. Roy⁴ l'a prouvé, à une confrérie parisienne, montre, par l'infinie diversité de ses sujets, empruntés aux chansons de geste, comme *Amis et Amile*, au roman, comme *Berthe aux grands pieds*, au conte, comme *Guibore*, de quel développement profane le théâtre religieux est susceptible car Notre-Dame n'y agit qu'en « *dea ex machina* ».

1. Que M. Guesnon, le meilleur connaisseur des choses artésiennes, se refuse à attribuer à Adam de la Halle.

2. Éditée par M. Mario Roques dans sa Collection des *Classiques français du moyen âge* (Paris, Ed. Champion). Cf. aussi G. Cohen, *La scène de l'Aveugle et de son valet*, dans *Romania*, juillet 1912.

3. Texte dans l'*Allfranzösisches Uebungsbuch* déjà cité, p. 214, ou dans Monmerqué et Michel, *Théâtre français au moyen âge* (1839), p. 10.

4. *La Comédie sans titre et les Miracles de Notre-Dame*; Paris, 1902, in-8°. Le manuscrit a été publié pour la *Société des Anciens Textes français*, par G. Paris et U. Robert, en 8 volumes in-8°.

Mais le théâtre religieux proprement dit du XIV^e siècle n'est pas moins important. Je ne fais pas seulement allusion au *Fragment de la Résurrection*, publié par M. Bédier dans la *Romania*¹, à la Passion gasconne du Ms. Didot, daté de 1345, aux hypothèses légitimes de M. Roy² sur l'ancienneté de la *Passion copiée à Autun* et de la *Passion jouée à Semur*, dont les manuscrits ne sont que du XV^e siècle, mais à la découverte toute récente par M. Karl Christ³, dans la Bibliothèque du Vatican, d'une *Passion* qu'à cause de l'origine du manuscrit, on peut appeler la *Passion Palatine*. La vie du Christ s'y déroule depuis la Cène jusqu'à la Mise en croix, en passant par les tribulations d'Hérode à Pilate et de Pilate à Hérode, la Flagellation, la Couronne d'Épines, la fabrication des clous par la « Fêvresse », etc. Une descente de Jésus aux Enfers d'après l'*Évangile apocryphe de Nicodème* et l'achat des parfums par les Trois Maries au Mercator terminent la pièce, cette dernière scène se rattachant directement au drame liturgique.

On ne peut donc plus parler, avec Gaston Paris, d'une perte qui nous déroberait le théâtre français pendant deux siècles, ainsi qu'une rivière qui disparaît sous terre pour reparaitre plus loin. En effet, non seulement un vaste mystère de la Passion nous est révélé au XIV^e siècle, mais encore je montrerai, dans une publication prochaine⁴, que la même époque connut des Nativités et des Moralités très développées, sans cependant atteindre au caractère cyclique des Mystères du XV^e siècle.

Ce caractère cyclique, qui résulte non pas seulement de la présentation successive d'un plus grand nombre d'événements, mais

1. 1895.

2. *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e siècle* (*Revue bourguignonne*, 1903, t. XIII).

3. La découverte est de 1913, mais la publication n'a été faite par M. Christ que dans le dernier numéro de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, du 26 juin 1920, p. 405 à 488.

4. *Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly*. Paris, Ed. Champion (sous presse).

d'une idée centrale autour de laquelle ils se groupent et qui leur confère une unité essentielle, n'apparaît encore que faiblement dans le *Manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*¹. Celui-ci, selon M. Roy, présente le répertoire même des *Confrères de la Passion*, confirmés, et non créés, par Charles VI, en 1402. Chaque fragment, *Nativité*, *Jeu des Trois Roys*, *Passion Notre Seigneur*, *Résurrection*, peut être représenté séparément ou joint aux autres. Depuis le début, les lamentations des Pères dans les Limbes appellent et entraînent le sacrifice de Jésus qui, après sa Résurrection, ira les délivrer. Développement du thème des *Prophètes du Christ*, mais dans un sens plus matériel, plus humain, moins abstrait. Au contraire, l'idée centrale qui donnera aux vastes Mystères du xv^e siècle une magnifique unité est à la fois plus théologique, plus métaphysique, mais non moins humaine : c'est celle du *Procès de Paradis*. Par lui s'ouvre et se clôt la *Passion* d'Eustache Marcadé, official de Corbie, mort le 10 janvier 1440², et il en va de même du *Mystère de la Passion* de maistre Arnoul Greban³, né au Mans, « inventeur de belle rhétorique » et qui composa son œuvre entre 1440 et 1452. Ni l'un ni l'autre n'ont le mérite de l'invention, mais n'est-il pas de l'écrivain de mettre souvent en œuvre les thèmes trouvés par des auteurs sans génie ? Le *débat de Justice et de Miséricorde*, qui a sa source dans un verset du Psaume 84, existait déjà au xii^e siècle⁴. Marcadé est-il au moins le premier à l'avoir porté à la scène ? pas même, parce que le *Paaschspel* de Maestricht, qui est du xiv^e, le possède déjà et qu'il l'a vraisemblablement emprunté à quelque modèle français⁵.

1. Publié jadis par A. Jubinal, *Mystères inédits du XV^e siècle*. Paris, 1837, in-8°, t. II.

2. Cf. A. Thomas, *Notice biographique sur Eustache Marcadé*, dans *Romania*, 1906, p. 583. Le texte de son *Mystère de la Passion* a été publié par M. Richard, Arras, 1891, in-4°.

3. Cf. *Le Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, éd. par G. Paris et G. Raynaud, Paris, 1878, in-4°.

4. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 359.

5. Cf. Wilmotte, *Les Passions allemandes du Rhin*..... Bruxelles, 1898.

Quoi qu'il en soit, c'était une noble idée que de montrer la destinée de l'homme ballottée entre la Miséricorde de Dieu et son implacable Justice. Celle-ci exige qu'à la grandeur du péché réponde l'éternité du supplice, pour l'homme comme pour l'ange déchu. Miséricorde répond que Lucifer s'est obstiné dans son orgueil, tandis qu'Adam s'est repenti. Toutefois Sapience et Vérité démontrent que le péché de l'homme ne peut être racheté que par l'Homme ; c'est pourquoi Dieu, s'incarnant, connaîtra la Passion et la Mort rédemptrice. Miséricorde et Justice se donnent alors le baiser de Paix.

Trop haute est cette conception, pour avoir plu à d'autres spectateurs que les clercs et les bourgeois instruits. Ce qui atteint la masse, c'est d'une part les Lamentations de Notre-Dame, les souffrances de Jésus et, d'autre part, l'élément comique, scènes de bergers, de maîtres et valets, de taverniers, de bourreaux ou « tyrans », et surtout le luxe de la mise en scène et le perfectionnement de la machinerie.

Les principes restent les mêmes que dans le drame liturgique¹ : pas de changement de décor mais, ou bien la procession dramatique au cours de laquelle se déplacent en même temps les acteurs (par exemple dans le *pageant* anglais), ou bien les décors juxtaposés dans lesquels se transporte l'action suivant les besoins. Il y a beau temps qu'on a fait justice de l'hypothèse des cinq étages superposés ou même des trois étages, paradis en haut, terre au milieu, enfer au-dessous, conception simpliste qui jamais ne s'est trouvée réalisée, mais il faut se garder aussi de se figurer invariablement la scène étendue sur un « échafaud » de près de cent mètres, selon le type de la gouache trop récente du Mystère de la Passion joué à Valenciennes en 1547. Il vaut beaucoup mieux avoir devant les yeux la miniature si précise de Jean Fouquet, laquelle est du milieu du xv^e siècle, et où le célèbre

1. Cf. G. Cohen, *Histoire de la Mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge* ; Paris, Champion, 1906, in-8°.

peintre nous montre la représentation du Jeu de Sainte Apolline. Seulement, elle est un peu difficile à interpréter. Je crois que le théâtre avait la forme de cirque héritée des Romains et que l'artiste ne nous en montre qu'une moitié à peu près. Au milieu, sur le parterre ou champ, c'est un extraordinaire mélange de spectateurs et d'acteurs. Ceux-ci sont groupés autour du supplice de la sainte torturée par les bourreaux en présence de l'Empereur. Celui-ci vient de descendre par une simple échelle, de son trône que l'on voit vide au milieu de la mansion centrale qui figure son palais et que l'on peut fermer par un rideau. Sur le même plan, c'est-à-dire au premier étage, on distingue une succession de « loges » destinées soit aux spectateurs privilégiés, soit aux acteurs. A droite, la loge des dames nobles aux hennins triomphants, puis celles des bourgeoises aux chaperons plats et enfin, reposant sur le sol, la gueule énorme du « crapaud d'enfer¹ » ou chape d'Hellequin², de laquelle sortent des démons cornus armés de massues. En face, le Paradis où trône Dieu le Père et ses anges. Il occupe un premier étage ; son siège est au niveau de celui de l'Empereur, dont il est séparé par la tribune des musiciens entonnant un beau « silete » de tous les instruments au commandement du meneur de jeu, en robe et en calotte, armé d'un bâton de chef d'orchestre et du livre du souffleur.

Tragique, comique, mise en scène, voilà les trois éléments profanes du triomphe des mystères, mais leur exubérance même devait les étouffer à une époque, le milieu du xvi^e siècle, où la foi ne suffisait plus à les soutenir. Le spectateur cultivé commence à préférer à leur verve grossière, la simplicité de la tragédie imitée de l'antique, comme au gothique flamboyant l'archi-

1. Expression du *Compte des Despenses de la Passion* jouée à Mons en 1501 et que je publierai l'an prochain.

2. Le « manteau d'Arlequin » de notre scène moderne en est vraisemblablement une survivance.

teature renouvelée des Grecs et des Romains. Cependant cet énorme effort n'est pas perdu pour la littérature moderne. En province sinon à Paris, dans les collèges sinon dans les confréries, le théâtre religieux continue à vivre. Sans lui, *Polyeucte*, *Esther* et *Athalie* seraient inexplicables. D'autre part les Confrères de la Passion restent les propriétaires de l'Hôtel de Bourgogne et le *registre du machiniste Mahelot*, conservé à la Bibliothèque Nationale, montre assez que la tragi-comédie avec son action variée qui émigre d'Espagne en Allemagne et d'Allemagne en Espagne¹ est à l'aise dans les décors juxtaposés des mystères. Bien plus, Corneille ne connaît pas encore, dans *le Cid*, dans *Cinna* et sans doute aussi dans *Polyeucte* d'autre principe que celui de la mise en scène simultanée².

Ainsi se démontre une fois de plus une des lois mises en relief par les Historiens de la Littérature : la continuité dans l'évolution.

1. Je songe à la *Félimène* d'Al. Hardy.

2. Cf. G. Cohen, *L'évolution de la Mise en scène dans le théâtre français* (Bulletin de la Société d'Histoire du théâtre, 1910).

COUP D'ŒIL SUR LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

par GEORGES GUY-GRAND.

La troisième république française a cinquante ans d'existence. On a célébré ses noces d'or, qui le 4 septembre, qui le 11 novembre 1920. Les groupements républicains militants, et quelques municipalités, ont tenu à commémorer la date exacte de sa proclamation ; les pouvoirs publics, pour des raisons diverses, ont préféré reculer de deux mois la commémoration officielle, afin de la confondre avec celle du 11 novembre 1918, qui a marqué le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France. Ainsi s'expriment les deux inscriptions apposées sur l'Arc de Triomphe, aux termes de la loi du 4 septembre 1920.

Passons sur ces polémiques auxquelles s'acharne l'esprit de parti. Les cérémonies furent émouvantes et belles. Mais, de même qu'il n'est pas de meilleure façon d'honorer un écrivain que de relire ou commenter ses œuvres, on ne peut mieux célébrer ce jubilé qu'en jetant un coup d'œil sur l'œuvre accomplie par la troisième république. Cette œuvre, dont on commence à mieux juger grâce au recul, est, tout compte fait, imparfaite comme toutes les œuvres humaines, mais grande ; timide en certaines de ses parties, originale et hardie dans d'autres. Il faudrait, pour l'étudier en tous ses détails, une série d'études convergentes, qu'on ne peut tenter ici ¹. On voudrait seulement s'arrêter de préférence sur son aspect politique, qui est la clé de la plupart des autres. Le rappel de cette histoire d'un demi-siècle permettra peut-être de mieux comprendre comment se posent les problèmes d'aujourd'hui.

1. Quelques journaux et revues l'ont essayé. Voir en particulier les numéros spéciaux de *la Renaissance*, et de *l'Ère nouvelle* du 4 septembre 1920 et les *Débats* du 11 novembre. On me permettra aussi de renvoyer à une étude de *la Revue de Genève*, du 15 novembre 1920, où l'on trouvera le développement d'un certain nombre de points qui ne sont ici qu'indiqués.

« Politique d'abord » : cette formule du parti (car c'est un parti bien qu'il s'en défende) qui mène aujourd'hui encore l'opposition la plus décidée aux principes du régime, est vraie de toute l'histoire de la république, et en premier lieu de son établissement. Car la république ne s'est pas installée d'un coup, sans résistances et d'une adhésion unanime, dans la place laissée vide par l'empire. Les républicains ne formaient sous Napoléon III qu'une opposition assez réduite ; outre les bonapartistes, qui pouvaient difficilement se relever du coup de Sedan, il y avait encore en France, il y a cinquante ans, des partis monarchistes, et ils étaient d'autant plus populaires qu'ils apparaissaient comme les partisans de la paix à tout prix et les défenseurs des intérêts conservateurs et ruraux, les républicains faisant figure d'amis de la guerre et du désordre. Les monarchistes étaient en majorité compacte à l'assemblée de Bordeaux ; Thiers, partisan de la république parce qu'elle était, selon lui, « le régime qui nous divise le moins », avait soin d'ajouter qu'il ne voulait qu'une république « conservatrice », et traitait de « fou furieux » Gambetta, assez audacieux pour réclamer une « république républicaine ». C'est seulement, on le sait, parce que les partis de droite ne s'entendirent pas pour opérer la « fusion », devant l'intransigeance du comte de Chambord à maintenir le principe et l'emblème de la monarchie légitime, que Mac-Mahon accepta, en 1873, le « Septennat ». Deux ans plus tard, lors de la discussion des lois constitutionnelles, le fameux amendement Wallon, qui introduisait de biais la république en donnant au chef de l'État le titre de « président de la République », n'est voté qu'à une voix de majorité. Et l'on n'a pas oublié que le régime qui commence avec le maréchal de Mac-Mahon, soldat inconsolable de n'avoir pas vu revenir le roi, c'est le régime de « l'ordre moral », qui traquait tous les fonction-

naires républicains. Contre ce régime, qui n'hésite pas le 16 mai 1877 à pousser jusqu'au coup d'Etat, Gambetta galvanise l'opposition républicaine et tout le pays. Les républicains reviennent plus nombreux dans les Chambres, et Mac-Mahon, après avoir d'abord essayé de se soumettre, prend le parti de se démettre. C'est seulement en 1879, avec Grévy à la présidence, Ferry, Freycinet, puis Gambetta au ministère, que commence la république des républicains. Il lui avait fallu près de dix ans pour s'établir.

Qu'on songe un instant à ces faits. Dix ans, c'est bien peu dans l'histoire d'un demi-siècle, lequel n'est lui-même qu'un éclair envisagé *sub specie æternitatis*, comme aimait à dire Spinoza. Mais dans la durée concrète où vivent les hommes, ce n'est pas négligeable. La forme républicaine est aujourd'hui hors de toute atteinte. L'opposition monarchiste, décidée et digne d'attention quant au talent, ne mord pas sur la masse du peuple ; si la république courait quelques dangers, ce serait bien plus du fait de l'extrême-gauche soviétiste que de l'extrême-droite royaliste, et encore l'un n'est-il pas plus probable que l'autre. Mais si cette assurance venait à être trompée, si le régime recommençait à être mis sérieusement en question, on verrait se reproduire pour sa défense cette concentration des énergies républicaines qui s'est maintenue, dix ans durant, pour son instauration. A deux reprises, en ces quarante ans, on a cru menacées les institutions républicaines ; à deux reprises l'esprit républicain, un peu détendu par la pratique du pouvoir, s'est raidi et a fait front. Une première fois au temps du boulangisme. Les plus radicaux des républicains, outre les sentiments patriotiques très ardents qui les faisaient s'accrocher à un dernier espoir de revanche guerrière, furent un instant séduits par le programme « revisionniste » du ministre de la guerre, dirigé contre une constitution qu'ils jugeaient trop monarchique ; mais quand ils s'aperçurent que cette revision tendait à la destruction même du régime parlementaire, ils se ressaisirent, et le général au cheval noir mit fin volontairement,

dans le cimetière d'Ixelles, à une carrière déconsidérée. Une seconde fois vers 1900, après la célèbre Affaire. Pour maintenir la rectitude des principes et contenir les nouvelles tentatives des partis de droite, ce ne fut pas un mystique échevelé, ce fut le plus glacial et le plus positif des politiques, Waldeck-Rousséau, qui constitua le gouvernement de Défense républicaine. Plus tard la défense républicaine a dû redevenir la défense nationale, mais les deux sont intimement liées ; pas plus au temps du cinquantenaire que lors de la naissance du régime, les républicains ne consentent à les dissocier. Toutes les réformes qui restent à accomplir, comme celles déjà réalisées, sous-entendent donc que la question du régime ne se pose même plus ; dès qu'on la croit de nouveau en discussion, les cœurs les plus désabusés s'alarment. Pour que de nouvelles menaces à la forme républicaine ne trouvent plus devant elles que la passivité générale, il faudrait qu'il n'y eût plus de républicains...

..

Qu'il n'y a plus de républicains, c'est ce que tentent de faire croire les adversaires, intérieurs et extérieurs, de la république, quand ils s'en vont répétant que la France est devenue le plus « réactionnaire » des États d'Occident. On a lu au numéro 5 de la *Civilisation française* un essai de mise au point de cette assertion ; un coup d'œil historique permet de la préciser. La troisième république n'est pas devenue réactionnaire, au sens exact du mot ; mais elle est devenue, à l'épreuve de l'expérience, réaliste et positive. Et les esprits absolus, qui restent les yeux fixés sur toutes les exigences de l'idéal, en prennent mal leur parti.

C'est une loi constante de psychologie et d'histoire que les partis et les sectes, tant qu'ils sont une minorité d'opposition, affichent une intransigeance superbe et font rayonner toute la pureté

de leurs principes. La possession du pouvoir les oblige à prendre contact avec des réalités plus complexes qu'ils ne le supposaient, et à composer avec elles. Les doctrinaires accusent alors de trahison ou de compromission les esprits positifs qui tentent d'insérer dans le réel une partie de l'idéal, non sans atténuer quelque peu la rigidité des programmes. Et si les intransigeants à leur tour arrivent au pouvoir, le même phénomène se reproduit.

La troisième république n'a pas échappé à cette loi. C'est une banalité de répéter qu'elle était belle sous l'empire. Elle était plus belle encore dans l'esprit de ses prophètes et de ses apôtres, en ces années de 48 où se retrouvent à la fois la générosité romantique, qui rêve l'universelle fraternité des peuples et des classes, et la logique de l'esprit classique, qui pousse à l'absolu les principes rationnels de liberté et d'égalité. C'était le temps où le « bourgeois » mettait, par un renversement puéril, « chapeau bas devant la casquette », tandis que l'ouvrier s'enflammait pour la Pologne et que les poètes chantaient les États-Unis du monde. Époque d'une ferveur candide, qui appelait les corrections de l'esprit expérimental. Claude Bernard et Auguste Comte lestèrent les esprits, dans le même temps que Renouvier renouvelait le rationalisme critique ; mais l'auteur du *Cours de philosophie positive* et son disciple Littré paraissent avoir davantage inspiré les fondateurs de la troisième république que celui de la *Science de la Morale*. Sous l'Empire encore l'opposition des « irréconciliables » est intransigeante. Gambetta formule à Belleville, en 1869, ce qui sera le programme du parti radical, car il demandait « l'application la plus radicale du suffrage universel » : liberté complète de la presse, de réunion et d'association, compétence du jury pour les délits politiques, instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, séparation des Églises et de l'État, responsabilité et élection de tous les fonctionnaires, suppression des armées permanentes.

En le revoyant, ce programme, à cinquante ans de distance,

on en peut mieux juger les divers éléments. D'abord le côté utopique, pour l'époque et aussi, hélas, pour aujourd'hui : demander la suppression des armées permanentes à la veille de l'agression bismarckienne témoignait d'un aveuglement dont tous les républicains, malgré les coups répétés de l'expérience, ne sont pas encore guéris. Jusqu'à ce que la Société des Nations soit organisée et pourvue de sanctions effectives, il faudra prendre garde à l'état d'une Europe qui est loin d'être saine et pacifiée. L'élection de tous les fonctionnaires suppose d'autre part, comme chez les républicains de la première Révolution, la confusion de ce qui est proprement *politique*, où il n'y a en effet pas d'autre mode démocratique que l'élection, et de ce qui est *technique*, qui est affaire de compétence spécialisée : distinction essentielle qui doit dominer toutes les recherches aujourd'hui tentées pour l'organisation de la démocratie. Mais quant à la plus grande partie des réformes inscrites à ce programme, qui paraissait si radical il y a un demi-siècle, il faut bien remarquer qu'elles sont aujourd'hui réalisées. Et cela inspirera peut-être des réflexions pleines de sagesse sur le sens relatif du mot « radical »...

Qu'on ne s'imagine pas d'ailleurs qu'elles se sont accomplies d'un coup, par mutation brusque et non par évolution. La loi énoncée plus haut se vérifie. La république une fois consolidée, Gambetta, sur le point d'arriver au pouvoir, se découvre en 1878 « homme de gouvernement et non homme d'opposition », et il annonce à Romans que « l'ère des dangers est close » et que « celle des difficultés commence ». Il parle de « sérier les questions » suivant l'opportunité ; Ferry annonce de son côté que « le péril est à gauche ». L'« opportunisme » de gouvernement succédait au radicalisme d'opposition. Mais les radicaux ne se renoncent pas. Gambetta d'abord, dont le « grand ministère » fait long feu, puis Jules Ferry mordent la poussière sous les coups de Clemenceau, aussi inquiet de leur prestige quasi « dictatorial » que de leur politique coloniale. Clemenceau reste le chef

irréductible de l'opposition jusqu'au moment où, porté à deux reprises au pouvoir — et la seconde fois dans les circonstances les plus tragiques de la vie d'un peuple — il se révèle à la fois plus opportuniste et plus dictateur que n'avaient jamais été ses victimes d'antan; et il tombe, lui, le vieux chouan impatient de toute entrave, avec la réputation d'être le prisonnier de la « réaction »... Chez les socialistes, opposants par principe du régime « bourgeois », le même phénomène se produit. Contre le « possibilisme », le « revisionnisme », le « ministérialisme » suscité par le « cas Millerand », se dresse le marxisme intransigeant de Jules Guesde, tandis que la synthèse de Jaurès s'essaie à concilier ces deux contradictoires. Et Guesde lui-même deviendra ministre, sentant l'impossibilité de dissocier le socialisme de la défense nationale... Plus à gauche encore, chez les syndicalistes de la Confédération du Travail, le révolutionnaire Jouhaux, succédant au réformiste Niel, se voit à son tour taxé d'opportunisme et de collaboration de classes — suprême injure ! — parce qu'il a pris conscience des responsabilités qu'impose l'action dans un milieu complexe. Éternelle loi de l'histoire, qui balance sans cesse les deux termes antithétiques également nécessaires ; car il faut des entraîneurs et des hommes d'opposition comme il faut des hommes de gouvernement et de réalisation. Toute la question est de savoir si d'un excès de romantisme nous ne sommes pas présentement tombés dans un excès de positivisme ; il serait alors souhaitable, sans dédaigner les enseignements de l'expérience, que les prochaines générations se ressouvinsent davantage des pères et des ancêtres de la république. C'est un vœu qu'il est permis de faire, en ce temps de cinquantiénaire. Mais il faut souhaiter aussi, comme indispensable condition, que l'Europe le leur permette...

D'ailleurs, malgré ces oscillations et ces luttes de partis, l'œuvre s'accomplit, le programme se réalise. Et comme on peut l'attendre d'un régime qui a triomphé des puissances conservatrices et qui veut affranchir le citoyen, c'est d'abord la liberté que les républicains au pouvoir se hâtent d'organiser. Dès 1881 la liberté de réunion est acquise, ainsi que la liberté de la presse. Une simple déclaration suffit désormais pour tenir une réunion publique ; une exception cependant, et significative : si la réunion est en plein air, une autorisation reste nécessaire. On craint toujours les troubles de la rue. Une simple déclaration suffit aussi pour les journaux ; plus d'autorisation préalable, de cautionnement ni de timbre ; les délits de presse, sauf la diffamation contre les particuliers, sont déférés au jury. Tout à la veille de la guerre, en 1914, la loi prend des dispositions plus précises pour assurer à l'électeur, par le bulletin sous enveloppe et l'isoloir, sa pleine liberté quand il accomplit son devoir civique.

La liberté d'association s'obtient en deux étapes, toutes deux conduites par le même cerveau, positif et hardi, Waldeck-Rousseau. La première suit de près les autres libertés. En 1884, en même temps qu'une loi étendait et coordonnait les libertés municipales, une autre loi autorise la formation des syndicats professionnels, pour l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. Waldeck-Rousseau ne se laisse pas effrayer par l'émoi de la droite et ne tombe pas non plus dans une étroite conception du libéralisme orthodoxe : il fait confiance à la liberté disciplinée ¹. Un peu moins de vingt ans plus tard, en 1901, le droit général de se former sans autorisation ni déclaration préalables est accordé à toutes les associations laïques. Épithète qui annonce une réserve : les congrégations religieuses restent en effet soumises à un régime spécial ; elles ne peuvent se former sans autorisation, et l'autorisation ne peut être accordée que par

1. La loi de 1884 vient d'être tout récemment complétée par une loi de 1920, sur la capacité civile des syndicats.

une loi. C'est qu'ici l'homme d'État se souvient de l'histoire. Il sait la puissance de la mainmorte ; il n'ignore pas qu'il y a des « moines ligueurs » et des « moines d'affaires », l'État doit se garder de leurs entreprises. Pour accorder la liberté absolue il faut être, non libéral, mais libertaire, ce qu'on ne peut attendre d'un homme de gouvernement. Mais le droit de légitime défense de l'État ne doit s'exercer que contre les congrégations réellement dangereuses ; quand le ministère Combes fera rejeter en bloc par le Parlement toutes les demandes d'autorisation, Waldeck-Rousseau protestera contre la déformation de son œuvre.

Liberté du citoyen, maintien du droit de contrôle de l'État : telles sont les deux caractéristiques de la législation républicaine. Et l'État, lui aussi, ensemble des services publics, doit être affranchi de tout caractère qui tendrait à blesser la conscience d'une partie des citoyens. Tel est le sens de la séparation des Églises et de l'État, réalisée seulement en 1905 ; elle n'a suscité tant de polémiques que parce que la France, à la différence des pays germaniques ou anglo-saxons, a longtemps été considérée par l'Église catholique comme sa « fille aînée ». La mère spirituelle n'a pu facilement prendre son parti de la rupture d'une si longue tradition. Mais la France, après avoir été le pays de l'autorité de droit divin, a formulé dans toute leur rigueur les principes de l'État moderne, libre et autonome. La neutralité de l'État en matière religieuse est la seule solution qui respecte la liberté de conscience de tous les citoyens, membres de diverses confessions ou ne s'agrégeant à aucune. D'ailleurs, en dehors de l'État la liberté des Églises reste entière ; il a été montré ici même qu'en fait l'Église romaine avait su profiter, après 1905, de l'indépendance que lui assurait la rupture du Concordat. Elle est sortie de cette épreuve « sans trop de dommages, et même, à certains égards, avec des avantages appréciables ¹ ».

1. Voir les deux articles de M. Rébelliau dans les numéros précédents (5 et 6).

Mais il ne suffit pas d'accorder au citoyen la liberté ; il faut encore qu'il soit capable d'en faire le meilleur usage. Le suffrage universel ne se conçoit pas sans un minimum d'instruction qui mette le citoyen en état de comprendre les grands problèmes de la chose publique. C'est pourquoi Ferry, s'inspirant de Condorcet et complétant l'œuvre ébauchée par Guizot et Victor Duruy, met sur pied ou amorce, de 1880 à 1886, le système des lois scolaires qui portent avec raison son nom. Obligation et gratuité, ceci corollaire de cela : tels sont les deux premiers caractères de l'enseignement primaire ; le troisième est la neutralité de l'école et le caractère laïque des maîtres. La séparation des Églises et de l'École précède la séparation de l'État et des Églises ; elle s'explique par les mêmes raisons, car l'école publique est la chose de tous comme les autres services publics. D'ailleurs, ici déjà, la liberté restait sauve : neutralité et obligation n'impliquent pas monopole. A côté de l'École, l'Église, le Temple, la Synagogue distribuent l'enseignement religieux. Et si des citoyens s'accommodent mal de l'enseignement de l'État, les écoles libres de toute confession ou de toute initiative leur sont ouvertes, sous la seule condition d'un minimum de compétence professionnelle. Toutefois les discussions passionnées autour de l'article 7 de la loi de 1880, qui interdisait l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées, et le rejet de cet article par le Sénat, mettaient déjà aux prises les partisans de la liberté absolue de l'enseignement, dût-elle risquer d'affaiblir l'État, et ceux qui craignaient pour la république à peine établie l'action sur la jeunesse des congrégations militantes.

Tel est le système de l'enseignement primaire, directement lié à l'exercice du droit de suffrage. Pour les autres enseignements, secondaire et supérieur, les problèmes sont différents. Il s'agit de concilier le maintien de la culture désintéressée, traditionnellement assurée par les humanités classiques, avec les besoins d'une société de plus en plus industrielle et commerçante, qui

exige des connaissances positives. Des réformes successives s'y essaient, créant successivement l'enseignement « spécial », puis l'enseignement « moderne » de 1890, puis le système des cycles de 1902, et transformant l'enseignement même des humanités ; réformes toujours discutées, pour des raisons qui ne sont pas toutes pédagogiques, et qui en appellent d'autres encore. Pour l'enseignement supérieur, le problème est de donner vie aux Universités instituées dès 1880 ; la loi de 1896, couronnant en partie l'effort de Liard, commence à leur attribuer une certaine autonomie liée au renouveau du régionalisme économique. Et en 1880 toujours, une loi, sur le rapport de Camille Sée, organise l'enseignement secondaire des jeunes filles. Quant aux autres enseignements indispensables à une démocratie, l'enseignement technique et professionnel, et l'enseignement postscolaire pour les jeunes gens obligés de gagner leur vie dès leur sortie de l'école primaire, bien que prévus aussi par Ferry, ils ne sont l'objet que de projets de loi plus récents, qui n'ont pas encore tous été discutés. Beaucoup reste à faire, pour assurer à la fois l'éducation plus complète des citoyens et des producteurs et la formation des élites ; mais les principes sont posés et les réalisations commencées.

..

En même temps que la liberté, et parfois avec une plus grande force qu'elle, tend à s'insérer dans les lois l'autre idée-mère du régime, l'égalité. L'égalité des citoyens devant la loi, malgré les inégalités naturelles persistantes, entraîne deux corollaires essentiels. D'abord l'égalité des enfants devant l'instruction, à laquelle pourvoit la gratuité de l'enseignement primaire, gratuité que les démocrates d'avant-garde, aujourd'hui, voudraient étendre à l'enseignement secondaire ; puis l'égalité des citoyens devant les charges sociales. Qui dit droit dit aussi devoir : la vieille formule de 48 reste celle de la troisième république. Mais

comment réaliser la véritable égalité ? Est-elle, en ce qui concerne l'impôt, dans la stricte proportionnalité ? N'est-elle pas plutôt dans une progressivité qui tient mieux compte des facultés réelles des individus ? La lutte se poursuit, plus longue, entre les partisans de nos anciennes contributions, adversaires de toute « inquisition fiscale », et ceux de l'impôt personnel et global sur le revenu, épris de l'idée de justice ; ce n'est qu'en 1914 que celui-ci est voté, après d'âpres résistances qui ne sont pas encore abolies. Et l'on peut assurément critiquer, dans notre système d'impôts, la proportion des impôts directs et des impôts indirects ; mais l'effort financier que vient de s'imposer, au lendemain de la guerre, une France encore toute couverte de ruines, doit mettre fin à l'accusation, si souvent portée contre nous, de timidité fiscale.

Egalité enfin devant le premier et le plus lourd des impôts : celui du sang. Au lendemain de la défaite, la France, à l'exemple de la Prusse qui l'y a contrainte, proclame le service militaire obligatoire. Mais de nombreuses inégalités subsistaient, que l'effort de la république tend à réduire. Diminution constante de la durée du service actif, ramené de cinq ans à trois en 1889 et à deux en 1903 ; réduction constante des exceptions, exemptions et dispenses, qui aboutit en 1905 à la suppression de tout privilège, tels sont les caractères de notre législation militaire. Ils suffiraient à eux seuls à répondre à ceux qui accusent d'« impérialisme » ou de « militarisme » la République française. Sans doute le Parlement, quoi qu'en prétendent ses détracteurs, a toujours voté les crédits militaires qui lui ont été demandés par les ministres de la guerre ; mais c'est un fait que les partis de gauche et d'extrême-gauche, de plus en plus influents sur la politique française, tendaient plutôt au désarmement et à la solution des conflits internationaux par l'arbitrage, qu'à la politique de la poudre sèche et de l'épée aiguisée. La loi de trois ans, votée en 1914 sous la menace des armements allemands, fut âprement combattue ; aujourd'hui encore les mêmes partis de gauche

s'opposent au retour du service de deux ans et préconisent, en attendant la pleine instauration de la « nation armée », le service militaire le plus réduit possible. Discuter ces projets n'entre pas dans le cadre de cette étude rétrospective, où l'on a voulu seulement dégager les tendances d'un demi-siècle.

La politique militaire est ou devrait être fonction de la politique extérieure, et réciproquement. Peut-être ne l'a-t-elle pas toujours été. Mais il faut au moins rappeler, à ne nous en tenir toujours qu'aux grandes lignes, que la caractéristique essentielle de la troisième république, à ce point de vue, a été l'abandon de toute conquête européenne et même de toute « revanche » par les armes. Ce n'est pas d'une nouvelle guerre que Français et même Alsaciens attendaient la réparation du droit blessé ; la belliqueuse et touchante ardeur d'un Déroulède ne doit pas faire illusion. Quant à l'expansion coloniale, qui est l'œuvre extérieure magnifique de la troisième république et sa véritable revanche, il convient de ne pas oublier, d'abord qu'elle ne rencontra pas au début l'opposition de l'Allemagne (c'était même une des raisons pour lesquelles les républicains farouchement « continentaux » comme Clemenceau la combattaient) ; puis que, lorsque Guillaume II, débarrassé de Bismarck, inaugura la *Weltpolitik*, la France, quoique assurée sur l'Entente cordiale et la Double alliance, poussa, sous l'influence de l'extrême-gauche, les concessions pacifiques jusqu'à un degré qu'une partie de l'opinion jugea excessif. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que cette politique coloniale, illustrée par les noms d'un Brazza, d'un Gallieni et d'un Lyautey, est une politique de civilisation, d'aménagement matériel et d'instruction progressive des indigènes, plus encore que de conquête militaire. La « méthode Gallieni », admirée et continuée par Lyautey, continue elle-même la tradition de Duplex. La race n'est pas perdue des grands soldats qui sont en même temps de grands administrateurs.

Reste enfin, pour achever ce bref coup d'œil, la législation

sociale. C'est un des points sur lesquels les partis extrêmes, de droite et de gauche, ont le plus critiqué la troisième république. Les uns accusaient la démocratie de n'avoir pas assuré aux travailleurs autant d'avantages que leur en accordait, par exemple, la monarchie allemande ; les autres, avec Jules Guesde faisant écho à Bebel, reprenaient l'accusation pour en accabler la démocratie « bourgeoise ». Et il est exact que le système d'assurances sociales de Bismarck a devancé les lois républicaines et s'est montré plus hardi que certaines d'entre elles ; mais il faut ajouter, ce que répondait Jaurès à Bebel au congrès d'Amsterdam, que le bien-être matériel des ouvriers allemands ne leur a pas donné une plus grande force politique et même ne leur a pas donné le goût de la liberté, individuelle et collective, au-dessus du bien-être. Ne croyons pas, d'ailleurs, que celui-ci ait été sacrifié. Des lois ont successivement réduit la durée du travail, d'abord dans les mines, de douze heures à huit heures, par étapes, en 1905 ; le travail des femmes et des enfants est également ramené, par les lois de 1874, de 1892 et de 1900, à dix heures au maximum dans les usines, avec interdiction aux femmes du travail dans les mines, ainsi que du travail de nuit dans les usines aux femmes et aux enfants, ces derniers ne pouvant entrer à l'usine avant treize ans. Le repos hebdomadaire est institué par une loi de 1906. Et ce vaste mouvement aboutit après la guerre, en France comme dans les autres nations, à la journée de huit heures pour tous, règle générale qui peut d'ailleurs s'accommoder aux cas d'espèce. Le problème est ici de concilier les exigences de la production, plus que jamais nécessaire pour ramener la prospérité économique, avec le minimum de loisir indispensable aux classes ouvrières pour s'intéresser de plus en plus effectivement à la gestion de la production comme de la cité.

Les assurances sociales sont amorcées par la loi de 1898 sur les accidents du travail, qui substitue la théorie du risque pro-

fessionnel, à celle de la faute, et par les lois de 1910 et de 1912 qui instituent, après d'après discussions, les retraites ouvrières et paysannes. Effort inachevé : il reste la maladie et l'invalidité, et surtout le chômage, plaie des sociétés industrielles pour laquelle aucun pays n'a encore institué d'assurance. Ici encore l'initiative individuelle supplée ou s'ajoute aux efforts de l'État. Une loi de 1886 organise la caisse des retraites pour la vieillesse ; une loi de 1898 devient la charte des sociétés de secours mutuels. Celles-ci ont pris une grande extension, de même que les associations de toute nature après la loi de 1901 et, dans une mesure moindre, les syndicats professionnels après celle de 1884. Pour ces derniers, les vicissitudes de leur développement tiennent aux luttes sociales qui dominent parfois les intérêts corporatifs. Les syndicats ouvriers sont des organes de lutte ; ils veulent transformer le régime actuel de la production. Ils se heurtent à la résistance des syndicats groupant les intérêts opposés. Toute notre époque est faite de la confrontation et de la composition de ces intérêts collectifs, à la fois antagonistes et solidaires. Les premiers républicains avaient prévu cette lutte et, pourvu qu'elle s'accomplît dans l'ordre, ne s'en montraient pas effrayés. Un Waldeck-Rousseau, un Millerand ont fait confiance à la liberté.



Au terme de ce trop rapide examen, il est impossible de n'être pas frappé du grand effort fait par le législateur et les hommes d'État de la troisième république pour faire passer dans les lois le plus possible de l'idéal de liberté, d'égalité et de justice qui est celui de la république. Il est non moins évident qu'un tel effort, qui d'ailleurs ne s'est pas accompli sans opposition, ni même sans erreurs, est encore bien insuffisant. Certaines lois, celles qui touchent à l'essence même du régime, comme l'obligation de l'instruction primaire et du service militaire, la neutralité de l'école et

la laïcité des institutions, sont considérées comme intangibles ; d'autres ne font qu'ouvrir les voies. Le suffrage, universel en principe, ne l'est pas encore de fait ; il reste à le compléter par le suffrage féminin et à l'épurer par l'institution d'une véritable représentation proportionnelle : deux points sur lesquels l'esprit de justice finira par vaincre l'appréhension des partis de gauche, toujours inquiets d'un réveil possible du cléricanisme. Le régime lui-même n'étant plus en question, la tâche à venir est de l'organiser ; il s'agit d'ajouter aux réformes politiques une réforme administrative non moins urgente, de modifier le recrutement des assemblées et l'organisation des ministères, de manière à mieux faire apparaître cette double nécessité : la souveraineté politique de la nation et le respect des autorités compétentes et responsables. Tout un mouvement d'idées bouillonne autour de ces questions, plus ou moins liées, en des sens divergents, à la vieille question de la révision de la constitution. Le travail ne manque pas aux législateurs de l'avenir.

Dans l'ordre social l'effervescence est plus grande encore. Le monde du travail, en France comme dans les autres pays, mais avec une plus grande pondération due à l'existence d'une classe moyenne, aspire à prendre une part plus active au contrôle et à la gestion de la production. La Confédération du travail élabore des projets encore insuffisamment étudiés, mais symptomatiques ; les autres organisations économiques apportent pareillement leurs suggestions. Un vaste champ est ouvert à la réalisation progressive de la démocratie industrielle, suite de la démocratie politique. Des mêmes principes sortiront d'autres institutions, approximations chaque fois moins imparfaites de la démocratie, aussi irréalisable absolument que la monarchie absolue.

Et pour que ces institutions prennent vie, pour que la démocratie nominale ne se réduise pas à la tyrannie de fait de quelques oligarchies, pour que le contrôle populaire ne soit pas aveugle et comprenne le bienfait des élites, il faut que l'instruction du

peuple, sous toutes ses formes et à tous ses degrés, soit développée sur des bases que nous ne pouvons encore qu'apercevoir. L'instruction primaire a beau être obligatoire : en fait la fréquentation scolaire est loin d'être partout assurée. En l'an de grâce 1920, des citoyens français adressent des pétitions au Parlement pour obtenir que cette fréquentation soit plus régulière ¹. Dans l'enseignement post-scolaire, dans l'enseignement professionnel, tout est encore presque à faire, et l'ère n'est pas close des réformes de l'enseignement secondaire et même supérieur. Nous ne sommes qu'au seuil des problèmes qu'il est nécessaire d'aborder pour faire le tour de l'éducation complète du citoyen, du producteur, et de l'homme digne de ce nom.

Il sied donc d'être modeste, de ne pas considérer qu'après cinquante ans d'existence un régime est à son apogée. L'histoire ne s'arrête pas, et tout dépendra d'abord de l'énergie par quoi la France victorieuse voudra continuer sa victoire et affirmer sa vitalité. Mais les réformes que l'on entrevoit, qui apparaissent comme nécessaires et urgentes, vont dans le sens de la république démocratique ; elles en marqueront l'élargissement et l'approfondissement. Et ainsi les successeurs persévéreront dans la voie ouverte par les fondateurs : le progrès dans l'ordre.

1. L'initiative en a été prise par la revue pédagogique *l'École et la Vie*.

LE FAIT RELIGIEUX
DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE

par ALFRED RÉBELLIAU,
de l'Institut.

TROISIÈME ARTICLE

Le prosélytisme intérieur et l'expansion extérieure. — Activement soucieuses, et à tout prix, semble-t-il, de leur maintien, les Églises françaises le sont-elles autant de leur accroissement ? On va voir que chez deux des trois grands groupes religieux de la France, — les deux groupes chrétiens — cette ambition subsiste à un haut degré. Bien entendu, il ne s'agit plus à présent de réprover, avec Montesquieu, Voltaire et certains autres philosophes de notre xviii^e siècle, cette « rage du prosélytisme », qui possédait pourtant quelques-uns d'entre eux aussi, et fort légitimement. Le désir de propagande est le résultat invincible de la sincérité chaleureuse et profonde, l'exercice logique et obligatoire de la libre activité des consciences convaincues.

La propagande à l'intérieur. — Sans doute, — et c'est ici la différence, l'heureuse différence, du temps présent au temps passé, — ce n'est presque plus *l'une sur l'autre* qu'en France les Confessions concurrentes se proposent de gagner des adeptes. La conversion des Protestants ne demeure plus dans les prières et dans les buts du Catholicisme que comme « une clause de style » ; très rares sont les endroits où les efforts du catéchuménat catholique soient dirigés sur les « errants » du Calvinisme. Il n'y a plus à cet effet de « fondations » comme au xvii^e et au xviii^e siècle ; plus de maisons spéciales de « nouveaux convertis ».

C'est dans le Protestantisme — chose curieuse, mais compréhensible quand on se rappelle son passé et aussi quand on compare avec sa haute valeur religieuse le petit nombre de ses adhérents, dont il souffre ; — c'est peut-être dans ce culte autrefois tant persécuté que l'on trouverait le plus de vestiges de cette propagande intra-française : des sociétés publiques y existent, les unes pour la « conversion des Juifs », les autres pour faciliter aux prêtres catholiques leur sortie de l'Église ; enfin, dans l'enceinte même du Protestantisme, quelques sectes protestantes — les Salustistes, les Méthodistes, les Baptistes — exercent parfois leur zèle en vue de s'accroître aux dépens des Églises réformées anciennes.

Toutefois, qu'il s'agisse des Protestants ou des Catholiques, on peut dire — en s'en félicitant — que l'esprit militant et de conquête se borne, sur le territoire national, à un genre de propagande dont l'usage habituel et le caractère éphémère émoissent singulièrement le danger au point de vue de l'union morale des citoyens et de la paix de l'État. Il se borne à la *presse*. C'est dans les *journaux* religieux que se posent, d'une façon combative, les thèses traditionnelles ; c'est dans le *Pèlerin* (1875), la *Croix* (1883), la *Revue d'Apologétique*, la *Revue du Clergé*, la *Revue d'organisation et de défense religieuse*, les *Nouvelles religieuses*, du côté catholique ; — dans le *Christianisme au XX^e siècle*, dans *Christ et France*, le *Lien*, *Évangile et Liberté*, le *Semeur*, le *Témoignage*, la *Revue chrétienne*, du côté protestant. C'est là que les ambitions ou les griefs anciens continuent de s'affronter avec, du reste, une modération habituelle qui fait honneur à l'esprit général de tolérance du public, au progrès du support et de l'entr'aide humaine et patriotique, au sentiment français des nécessités de la cohabitation sociale.

Mais si ces « feuilles » dites de « combat » — d'un combat spirituel atténué — ne peuvent et, du reste, ne veulent guère ranimer les passions des *xvi^e*, *xvii^e*, *xviii^e* siècles ou de la première moitié du *xix^e*, elles ont pour effet utile, d'abord, de rappeler

aux fidèles des Églises les problèmes contemporains qu'ils doivent étudier en se plaçant à leur propre point de vue mystique, les questions sociales et politiques auxquelles ils doivent s'intéresser, les luttes civiques où ils doivent se mêler *en fonction* de leur croyance surnaturelle. Outre qu'elles impriment dans tous les esprits cette idée que, comme n'importe laquelle des autres manifestations de l'activité humaine, la religion a le droit d'avoir sa « presse », sa place au soleil de la liberté publique.

La propagande religieuse hors de France. — Pour ce qui est de l'*expansion extérieure*, dans le groupe israélite français, il n'en est pas question. De cette forme de vie, il est privé ou il s'absent. Pour quelles raisons, à la fois traditionnelles, utilitaires et de principe ? Sans le rechercher ici, il n'importe à notre présente enquête que de constater le fait. Même après les espoirs et les revendications d'ordre religieux que croyait pouvoir exprimer un James Darmesteter, glorifiant la substance éternelle du Prophétisme d'Israël ; même avec les tendances libérales et le rajeunissement culturel, dont nous aurons à parler plus tard, d'une fraction de la communauté juive parisienne, le Judaïsme ne paraît pas se soucier de prosélytisme. Son action et ses générosités financières à l'étranger se bornent volontairement à soutenir les communautés juives pauvres, grossières ou odieusement persécutées, à les éduquer en les protégeant. C'en est pas un effort d'ordre spirituel ; ce n'est qu'une solidarité charitable, que nous aurons à mentionner ailleurs dans la suite de cet exposé.

Les Missions chrétiennes françaises. — Il en va tout autrement des deux communautés françaises chrétiennes. Chez les Protestants, l'action propagandiste est vaste et puissante. Elle a en France pour unique organe directeur la *Société des Missions évangéliques*, établie à Paris en 1822, pour les peuples non chrétiens, et qui, depuis, a élargi son champ d'action et multiplié ses buts.

Dans le Catholicisme français, plus complexe est l'ensemble des machines et rouages de l'expansion à l'étranger. On voit pourquoi : c'est que cette expansion date de plusieurs siècles, qu'elle s'est faite par de successifs efforts, tantôt en coordination avec les directions du Saint-Siège, tantôt par des initiatives indépendantes, et parce qu'elle s'est réalisée principalement par des Congrégations extérieures à l'Église séculière.

Les missionnaires catholiques sont de provenances diverses. Les uns appartiennent à des compagnies de prêtres ou de religieux réguliers, exclusivement françaises, nées en France depuis trois siècles : la *Société des Missions étrangères*, la *Compagnie des prêtres de Saint-Lazare*, toutes deux issues du même glorieux fondateur, saint Vincent de Paul, et du grand mouvement français de renaissance catholique au xvii^e siècle, dont s'inspirèrent, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, la *Compagnie Secrète du très saint Sacrement* et la *Société de la Propagation de la Foi* ; — la *Société des Pères du Saint-Esprit*, qui date de 1703 et qui s'est annexé en 1840 celle des *Pères du Cœur de Marie* ; — la congrégation des *Missionnaires d'Alger* ou *Pères blancs*, fondée en 1868 par l'archevêque (depuis cardinal) Lavignerie. Ces quatre sociétés ont, heureusement et légitimement, échappé à la proscription de la loi de 1901. Elles ont en France une existence légale, et donc des noviciats.

D'autres missionnaires sont fournis par les jeunes prêtres français querecrutent encore des congrégations non autorisées, et qui n'ont pas le droit de vivre en France en communauté ni d'y avoir des noviciats. C'est le cas des *Maristes*, des *Picpuciens*, des *Oblats de Marie*, des *Missionnaires du Sacré Cœur d'Issoudun*, des *Missionnaires africains de Lyon*, des *Augustins de l'Assomption*. C'est le cas particulièrement, de la *Société de Jésus*, des *Dominicains*, des *Franciscains*, dont les religieux d'origine française, forcément émigrés à l'étranger, continuent, au sortir des noviciats et des collèges, hors d'Europe, l'œuvre de prosélytisme

catholique français que la Société de Jésus, principalement, avait si brillamment commencée dès le début du xvii^e siècle.

Où les missionnaires français se recrutent encore, c'est dans des congrégations fondées en France pour des œuvres charitables, et qui, par la vertu même de cette charité, ont une tendance à aller en pays étranger, souvent en pays barbare, chercher un surcroît de dévouement : telles sont en particulier les congrégations de femmes, les *Religieuses de la Charité* ou *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, les *Sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, les *Petites Sœurs des Pauvres*, les *Sœurs de Saint-Paul de Chartres* et de *Saint-Maur*, les *Sœurs franciscaines Missionnaires de Marie*, ces dernières fondatrices à Saint-Brieuc d'une sorte de « séminaire des missions étrangères » pour les femmes.

Enfin contribuent à former la milice des Missions catholiques, des groupes mêmes du clergé séculier et diocésain français, tels que les *Salpiciens*, qui, créés au xvii^e siècle par « Monsieur Olier » en vue de l'éducation, sur le sol national, de notre clergé national, remplirent tout de suite tellement bien leur office qu'ils ont dû accepter dès lors, et qu'ils conservent maintenant encore des séminaires en plusieurs pays étrangers, notamment au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'une grande part dans l'administration des paroisses.

Telles sont, en gros, les quatre espèces de Missionnaires que fournit la France catholique. Au commencement du siècle présent, le P. Piolet, l'historien le plus complet des *Missions catholiques*, évaluait à 6.106 le nombre des prêtres missionnaires catholiques ; sur ce nombre les Français en fournissaient 4.500, c'est-à-dire 75 %/, auxquels il fallait ajouter 3.300 « frères » — religieux, mais non prêtres — et 10.500 religieuses. Ce qui portait au chiffre total de 18.300 l'effectif du contingent de la France, dans l'expansion de l'Église catholique romaine. Ces chiffres n'avaient presque pas fléchi en 1913.

Activité des Missions catholiques et protestantes à travers l'univers. — Si à cette importante armée catholique on joint la troupe des missionnaires protestants, on trouve qu'au total la carte de leurs champs d'action tantôt séparés, tantôt communs, est celle même de l'univers.

Ne parlons point des différents États anciens de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et des deux Amériques, avec lesquels nos rapports mutuels, grandissants, avaient, déjà avant la guerre, multiplié les échanges spirituels et commencé d'établir entre chrétiens une sorte de va-et-vient de la pensée, du culte et des œuvres ; il y a moins là mission que collaboration. Bornons-nous aux pays neufs de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie, et du Sud-Amérique.

Si en Afrique les champs d'action de la *Société des Missions évangéliques de Paris* sont principalement les anciennes ou nouvelles colonies de la France, Algérie et Tunisie, Maroc, Congo et Sénégal, Côte d'Or, Cameroun, Gabon, et par-dessus tout Madagascar, — où, dans l'Imérina, dans le Betsiléon et sur les côtes Est et Ouest, une quarantaine de pasteurs ou instructeurs protestants travaillent ; — c'est, de plus, au Zambèze que sept ou huit églises fonctionnent ; c'est au Togo, au Lessouto que de nombreux foyers cultuels ou scolaires ont été établis par nos protestants. Au Lessouto, trente cinq paroisses, qui sont ou vont être groupées en sept « presbytères ». C'est, également, en Abyssinie, chez les Somalis et les Gallas, aux Seychelles, au Natal, au Basoutoland, dans la Nigeria anglaise, à l'Oubangui et au Chari, au Loango, au Transvaal, que travaillent les Lazaristes, les Jésuites, les Pères du Saint-Esprit, les Franciscains, les Oblats de Marie, les Trappistes, la Mission africaine de Lyon et les Pères blancs du Cardinal Lavigerie, dont, notamment au Soudan, les succès sont à tout point de vue considérables et, comme ceux des pionniers de saint Benoît ou de saint Boniface au moyen âge, se doublent d'une œuvre agricole civilisatrice.

En Asie, c'est aux grandes villes des colonies françaises ou protectorats français de l'Indo-Chine que le Protestantisme français a jusqu'ici limité son effort. Treize églises sont répandues dans la Cochinchine, le Siam, le Cambodge, le Tonkin, l'Annam, et dans le Laos, où, en sus de la Société de Paris, travaille une mission privée indépendante. Quant à la propagande catholique française sur le continent asiatique, elle n'a pas manqué de recueillir, dans le « Levant » méditerranéen les germes des Croisades. Elle s'y maintient, elle y progresse même, en face de concurrents nouveaux venus : Anglais, Russes, Américains. Dans la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, les congrégations qui opèrent en Afrique travaillent aussi ; ajoutons-y les Dominicains, les Bénédictins, les Augustins de l'Assomption, les Salésiens, les Frères de la Doctrine chrétienne, les Filles de la Charité, les Sœurs de la Sainte-Famille, les Sœurs de l'Apparition, les Dames de Nazareth, les Sœurs de Besançon, quasi tous les corps et tous les bataillons de la milice mystique féminine de France.

La Palestine et la Syrie en particulier offrent le spectacle le plus intéressant de cette conquête bienfaisante de la France catholique. A Beyrouth, les Jésuites d'origine et de recrutement français ont établi « un foyer » de culture supérieure, spécialement une Faculté de médecine, et un collège pour l'enseignement secondaire des garçons. A Damas, dans le Liban, à Alep, les Lazaristes, les Maristes, les Franciscains, les Jésuites ont entretenu, jusqu'à la veille de la guerre, de très grosses écoles. A Jérusalem, les Dominicains ont une école d'érudition biblique et leurs missions rayonnent sur la Mésopotamie, le Kurdistan, l'Arménie. C'est par la France chrétienne que tout ce vaste coin de l'Asie a été conservé à la civilisation, et rendu capable des transformations ou des essais de transformation de l'heure présente.

Dans l'Arabie travaillent les Capucins de la « province » de

Toulonse ; dans la Perse, les Lazaristes ; à Ceylan, les Oblats de Marie ; au Maduré, les Jésuites ; au Japon, les Marianites. Dans tout l'Hindoustan jusqu'au Thibet, dans toute l'Indo-Chine, de la presqu'île de Malacca jusqu'au Laos, la puissante Compagnie des Missions étrangères a créé au xvii^e siècle un réseau d'églises catholiques qui sur plusieurs points s'est élargi. Elle partage la Chine avec les Jésuites. Elle pénètre en Mandchourie et en Corée ; elle s'installe au Japon. La Chine et le Japon, ce dernier surtout, sont visités par les Protestants aussi. Avant la guerre, protestants et catholiques français y conservaient, malgré la concurrence de la Suède, de l'Italie, de l'Amérique du Nord et de l'Angleterre, la part la plus considérable de l'évangélisation.

En Océanie, le Protestantisme français opère surtout dans la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Tahiti et les Iles Loyalty et Marquises ; — le catholicisme français envoie et entretient les Maristes de Lyon dans les mêmes pays, et, en outre, aux Iles Wallis, à la Nouvelle-Zélande, en Australie, aux Nouvelles-Hébrides, aux Fidji.

Dans l'Amérique du Sud, le prosélytisme protestant français, — déjà représenté, à la Guyane française, par une aumônerie active des forçats et des déportés, — s'est attaqué depuis peu au Brésil et au Chili, et il collabore, en Argentine et en Uruguay, à la prédication des Vaudois suisses et italiens, tandis que de part en part de l'Amérique espagnole et portugaise, s'adjoignent aux Lazaristes et aux Pères du Saint-Esprit, les Pères Picpuciens, les Eudistes, les Pères de la Mission de Bétharam, avec, presque partout, la collaboration des Filles de la Charité, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et des Sœurs de Saint-Paul de Chartres.

Or sans doute, une grande partie de ces établissements a surtout un caractère *pédagogique*, qui permet par exemple aux mahométans de Syrie comme aux Sintoïstes, Bouddhistes et Confucianistes du Nippon d'envoyer leurs enfants dans des écoles

chrétiennes dont les maîtres s'interdisent sagement la pression spirituelle. Mais il n'est pas besoin de dire que, seuls, les exemples moraux ou le prestige intellectuel des Missionnaires est une contribution très profitable à l'extension des idées chrétiennes.

Ce que, en tout cas, pour l'objet que nous nous proposons, l'observateur impartial doit conclure, ce semble, de ces rayonnements multiples et croissants, c'est la richesse matérielle et spirituelle du foyer français qui les a projetés. Cet essaimage chrétien n'aurait pas pu se produire, — le maintien de ces foyers forcément si distants de Christianisme ne pourrait pas être assuré, — la reconnaissance et la fidélité des convertis ne pourrait être obtenue et retenue, si à l'éducation morale et à l'endoctrinement spirituel, ne se joignaient les bienfaits matériels, la lutte contre la misère, contre la maladie, contre la paresse des « infidèles » ou des « païens » souvent à peine civilisés ; — si donc il n'y avait pas là le nerf de toute conquête et de toute organisation, même spirituelle, l'argent. Il ne saurait entrer ici dans notre dessein d'exposer ce qu'on peut savoir des budgets catholiques ou protestants de la propagande, d'autant qu'une discrétion, surannée, peut-être même contraire aux vrais intérêts des institutions religieuses, ne permet d'en savoir que peu de chose. Contentons-nous d'enregistrer quelques-uns des chiffres que les Catholiques nous donnent sur les ressources fournies aux Missions par certaines des sociétés qui recueillent des fonds destinés à la « propagation de la foi ». L'*Oeuvre lyonnaise*, qui a bientôt un siècle d'existence, versait en 1913, aux diverses missions, près de trois millions de francs. L'œuvre nancéenne de la *Sainte Enfance*, qui a pour but « le baptême et l'éducation chrétienne des enfants nés de parents infidèles en Chine et dans les autres pays païens », a ramassé en 1913-14, en France, près de neuf cent mille francs.

Voilà ce que faisait pour ses Missions la petite France, treize ans après la législation sur les Congrégations, huit ans après la Séparation de l'Eglise et de l'État.

La Législation des Congrégations avait certainement entravé le recrutement des missions catholiques, en en reléguant à l'étranger un grand nombre de foyers. La loi de Séparation avait touché à la fois les deux propagandes chrétiennes, et, sans doute aussi, l'assistance des Israélites français aux Israélites étrangers, en ramenant aux besoins intérieurs de nos églises nationales, en détournant de leurs œuvres extérieures les grosses libéralités qui s'y étaient précédemment appliquées. De plus, le caractère sévère, ou même (du moins en apparence) hostile de ces actes du gouvernement avait causé à l'étranger aux œuvres missionnaires un déchet et un discrédit. Dans les œuvres catholiques ou protestantes qui, par une nécessité logique et pratique tout ensemble, confondent parfois leurs efforts fraternels, les associés étrangers avaient été encouragés à primer et à gagner sur l'élément français, disqualifié dans son pays, à le supplanter dans la direction soit des établissements d'instruction, soit des circonscriptions ecclésiastiques. Mais on voit, par l'exposé sommaire, esquissé ci-dessus, de l'expansion chrétienne telle qu'elle était menée et soutenue en 1913-1914 par la France à travers le monde, que ces conditions défavorables n'avaient causé dans les établissements, soit protestants, soit catholiques, ni désorganisation ruineuse ou disparition totale ; ni abolition du caractère français, catholique ou protestant, de ceux de ces établissements où s'agrégeaient des ressources et des personnels internationaux ; ni surtout, renoncement et repliement découragé des ambitions antérieures de déploiement de nos deux Églises. Du déclin inévitable, de la réduction de moyens, et donc d'activité, causée par leur dissociation d'avec l'État, il n'était point résulté cet abandon du programme d'expansion qui n'est pas seulement la formule même de l'ordre donné par Jésus aux Apôtres, mais qui est le critérium de la vigueur intime et des chances de durée de toute religion.

Qu'il nous soit permis, en confirmation, de faire état de ce que nous apprend le lendemain de la Guerre. Si cette longue et

La lutte est venue aggraver pour les Missions françaises les conditions que la politique avait déjà gâtées au double point de vue du recrutement et des ressources, il semble que ce double dommage ne soit ni très grave, ni surtout irréparable, et que le bénéfice moral émanant de la victoire méritée de la France compense à un degré satisfaisant ses lacunes d'effectif et ses provisions insuffisances financières. L'inventaire, qu'instituent actuellement les deux communions chrétiennes touchant l'état *post bellum* de leur empire spirituel mondial, — lors même qu'il conviendrait de faire grande en ces appréciations la part d'un optimisme jaloux de réveiller et de susciter à nouveau le zèle, — donne cependant des indications notables. Celles qui viennent du côté protestant ne sont pas les moins intéressantes. La Société française des Missions ne semble pas avoir songé à abandonner aux ressources locales de notre nouvelle riche colonie du Cameroun l'entretien des missions luthériennes de cette partie de l'Afrique dévolue à notre tutelle ; elle les adopte et elle s'en charge totalement ; elle augmente en conséquence un budget dont les dépenses, dès 1919-1920, atteignent déjà onze cent mille francs à peu près. Ces responsabilités accrues la trouvent munie ou en train de se munir, en ce qui concerne la préparation professionnelle et technique des candidats aux Missions (un Séminaire comportant trois ans de cours est adjoint à la Maison des Missions ; — un projet d'admission des femmes à ce Séminaire est voté ; — un dessein s'étudie de *foyers missionnaires* pour les jeunes filles). Dans l'élaboration des méthodes évangélisatrices se traduit (discours du pasteur Bianquis, novembre 1919) l'effort de concentration unitive et disciplinée, l'accord des « forces vives » de toutes les fractions du protestantisme que j'ai eu à signaler en parlant de son bloc métropolitain. L'appel aux contributions des fidèles se fait plus direct, et en provoquant, comme dans le catholicisme (Œuvre de la *Sainte Enfance*), les oboles modestes, il diffuse l'idée (Œuvre du

Sou des Missions). Cette réalisation d'une participation plus générale et plus sentimentale des fidèles à l'œuvre d'« enseigner les nations » est cherchée par des manifestations et délibérations publiques (*réunion missionnaire* tenue à Alais en 1920, comme il en avait déjà été tenue une à Crest en 1914 ; — *expositions missionnaires* de Nîmes et de Marseille en 1920). — Les journaux enregistrent, dans les deux sexes, une élévation du nombre des vocations dont « il ne se passe pas une semaine qui n'en apporte ». Des entreprises particulières éclosent spontanément, comme celle d'introduire en Indo-Chine le christianisme protestant (août-septembre 1920), en solidarité provisoire avec les Américains, mais dès à présent sous le patronage moral, avec les conseils de la Société française des Missions et en perspective de fusion ultérieure avec elle.

Si, à ces renseignements on ajoute que, dans les domaines spirituels aussi du catholicisme français sur les divers points de l'univers christianisé, l'activité renaît plus rapidement qu'on ne s'y pouvait attendre, — l'union de la hiérarchie séculière et de la discipline des Congrégations y donnant une preuve nouvelle de son excellence à enraciner des organisations aisées à ressusciter, — on trouvera sans doute qu'il y a surabondance de preuve pour démontrer que les deux Églises chrétiennes françaises sont douées de ce persévérant besoin de s'étendre et de cette force d'assimilation morale qui sont un élément essentiel de la vitalité religieuse.

(*La suite au prochain Cahier.*)

LA PENSÉE DE FRANÇOIS DE CUREL¹

par GABRIEL MARCEL.

« Mon siècle me prend par le cerveau, le passé garde mon cœur. »

(*Les Fossiles*, acte III.)

« Viendra-t-il jamais, le jour où l'on pourra en ne suivant que sa pensée aboutir à toutes les grandeurs morales? »

(*La Nouvelle Idole*, acte III.)

Je me propose ici non pas précisément de situer le théâtre de M. de Curel dans l'ensemble de la production dramatique contemporaine, mais plutôt d'en définir dans la mesure du possible le contenu intellectuel original. Quelque jugement qu'on porte sur l'œuvre de la plupart de nos dramaturges d'aujourd'hui, il faut convenir que la part de l'idée pure y est réduite ; les thèmes qu'on y trouve traités avec une complaisance peut-être excessive, et d'ailleurs avec une virtuosité souvent remarquable, sont d'ordre presque exclusivement sentimental. Chez M. de Curel, au contraire, nous verrons que l'amour, ou même à proprement parler le sentiment, ne joue à peu près aucun rôle : même là où l'auteur croit l'exprimer, comme dans *la Figurante*, *l'Invitée*, ou *la Danse devant le Miroir*, il le convertit invariablement en une sorte de jeu abstrait d'images et de raisons. En dépit de ce qu'ont souvent prétendu ses détracteurs, M. de Curel éprouve au plus haut degré le besoin de la clarté : il n'y a peut-être pas une seule de ses pièces où subsiste un coin d'ombre ; et ceci suffit à montrer combien on serait mal venu à le comparer à Ibsen. Certes il lui

1. Le théâtre complet de M. de Curel est en cours de publication chez l'éditeur Crès ; les 4 premiers volumes sont parus à l'heure actuelle.

arrive d'être subtil. Mais le subtil ne se confond pas avec l'obscur. *La Danse devant le Miroir*, par exemple, est une sorte de théorème ingénieux, algébrique, qui déroule devant nous ses phases successives. Aucun élément nouveau, imprévisible, ne viendra modifier les rapports initialement posés par l'auteur entre ses personnages. L'amie qui par son intervention imprudente hâte le progrès du drame, n'est là que comme une de ces quantités auxiliaires que l'algébriste introduit dans ses calculs au moment opportun pour les éliminer aussitôt qu'elles lui deviennent inutiles. Aussi arrive-t-il souvent qu'une pièce de M. de Curel se présente comme une sorte d'expérimentation morale ; c'est le cas pour *l'Ame en Folie*, par exemple ; M^{me} Riolle, dévote naïve qui ignore l'amour physique, étant mise en présence de deux amants qui se convoitent, quelle réaction déterminera chez elle le spectacle de cette convoitise réciproque ? *La Fille sauvage* illustre mieux encore cette singulière conception du drame. Objectera-t-on qu'il n'y a rien là de particulier, et que tout drame est fait des réactions d'un individu à d'autres individus ou à une ambiance déterminée ? Mais c'est qu'il s'agit précisément de savoir jusqu'à quel point les personnages de M. de Curel sont individualisés. Rosmer, Nora, Hedda Gabler sont des individus, non des exemplaires ; nous sommes sûrs que tout ce qui les concerne est déterminé, c'est-à-dire spécifiable à l'infini, ou pour tout dire unique. Au contraire, à quelques exceptions près, telles que Jean de Miremont dans *le Repas du lion*, Anna de Grécourt dans *l'Invitée* ou Françoise dans *la Figurante*, les héros de M. de Curel sont essentiellement génériques. Je ne veux pas dire que le don d'individualiser lui ait été refusé, ce qui serait assez vrai d'un auteur dramatique de moindre envergure, tel qu'Hervieu par exemple, mais plutôt que le générique seul l'intéresse. Il n'y a guère de thèses dans ce théâtre, mais il y a toujours des *problèmes*. La beauté des pièces de M. de Curel réside dans la façon despotique dont elles imposent à l'esprit des questions

réelles, qu'elles ne résolvent pas. Mais la pièce à problème n'est possible que pour celui qui *conçoit* une situation plutôt qu'il ne la *vit*. Etant donnés tels et tels éléments, que peut-il se passer ?

Cette formule s'applique à peu près à tout le théâtre de M. de Curel, elle ne conviendrait aucunement à celui de M. de Porto Riche par exemple, où tout est immédiatement réel, où il n'y a plus de place pour le possible. Mais ces éléments, quels qu'ils soient (orgueil du nom dans *les Fossiles*, volonté d'expiation dans *le Repas du Lion*, culte de la science dans *la Nouvelle Idole*, hantise de la gloire ou de la création dans *le Coup d'Aile* ou dans *la Comédie du Génie*), ce sont toujours des « universaux », c'est-à-dire des contenus de pensée susceptibles de figurer dans des contextes variables, regardés pour la circonstance comme insignifiants. Les êtres auxquels ces caractères sont attribués ne sont pas donnés d'abord, ils ne s'imposent pas d'emblée à l'attention créatrice du dramaturge. Les œuvres de M. de Curel sont, au sens intellectuel du terme, essentiellement *conçues* ; et c'est pour cela que ce théâtre présente un caractère volontaire, dont nul ne peut manquer d'être frappé. Rien n'est plus machiné que ses pièces : l'ordre qui s'y révèle ne jaillit nulle part du jeu naturel des forces psychologiques ; il est imposé du dehors et comme d'en haut à une matière tyrannisée. Il serait bien vain de chicaner M. de Curel sur l'invraisemblance de telle ou telle combinaison : vous occupez-vous de savoir où un chimiste a été prendre le réactif qui servira à son expérience ? Il en est de même ici. L'outillage dont se sert M. de Curel n'importe pas : ce qui compte, ce sont les résultats qu'il lui faut obtenir. Ces résultats ne sont pas des thèses à démontrer. Je l'ai déjà dit, un des mérites les plus certains de ce théâtre consiste en ce qu'il ne sacrifie nulle part à nos tendances didactiques. Le simplificateur qu'est M. de Curel n'est pas un esprit simpliste. Et il semble que se mire en somme assez exactement, dans ce théâtre aux facettes cristallines, l'univers intellectuel de nos contemporains. Aucune des pièces de

M. de Curel ne se clôt sur un truisme, et si toutes sont empreintes d'un pessimisme profond, c'est moins peut-être par les idées qu'elles charrient que par l'incurable impuissance à conclure et à affirmer qu'elles recèlent. « Mon siècle me prend par le cerveau, le passé garde mon cœur », dit Robert de Chantemelle dans *les Fossiles*, et il n'y a pas de mot qui paraisse plus complètement applicable à M. de Curel lui-même.

Avec sa raison il semble adhérer non seulement aux grandes conceptions synthétiques de la science et de la philosophie naturaliste, mais encore à cette morale démocratique qui semble bien n'en être qu'un prolongement ; et cependant l'aristocrate en lui s'insurge contre ces doctrines de nivellement. Il a magnifiquement développé cette opposition dans le 3^e acte des *Fossiles*, qui reste un des sommets du théâtre contemporain. « Vous préférez les forêts à la mer », vient de dire Hélène de Chantemelle à son mari :

J'aime les deux, répond-il, mais pas avec le même cœur. En moi l'aristocrate adore ces futaies anciennes que nous, dont les rameaux protègent tout un peuple d'arbustes. Ne sommes-nous pas frères des chênes et des hêtres géants ? Impossible de me promener parmi eux sans partager leur arrogance. Ici devant la mer un autre homme s'éveille. Des vagues toujours pareilles viennent en troupes s'ébattre sur la plage, toutes également parées d'un rayon de soleil, toutes également petites par le calme, toutes également hautes par la tempête... Je me demande si les hommes ne pourraient pas cheminer parallèlement comme les vagues qui, sans se heurter, courent toutes ensemble jusqu'à la grève. Mais aussitôt vient une crainte : je doute que l'humanité, si l'on en réalise le nivellement parfait, continue à monter vers ses mystérieuses destinées comme la légion des vagues qui se soulève en bloc sous l'attraction d'en haut. Mes préférences hésitent au souvenir des arbres monstrueux qui sont des merveilles à condition d'étouffer ce qui grandit aux environs : et il faut me plaindre, écartelé que je suis entre le forestier et le marin, l'homme des futaies et l'homme des vagues.

Ici surgit en pleine clarté ce qu'on pourrait appeler le leitmotiv dualiste du théâtre curelien ; nous allons le voir s'amplifier dans *le Repas du Lion*.

Jean de Miremont, enfant sauvage, ivre de solitude et d'air pur, n'a pu se résigner à voir convertir le domaine paternel en une exploitation minière; dans un mouvement de révolte il va ouvrir la nuit une vanne qui sert à irriguer un pré voisin du sondage, et l'eau s'engouffre dans la mine : un ouvrier attardé au fond du puits meurt noyé, et Jean épouvanté s'apparaît à lui-même comme un assassin : il expiera, il se consacrera aux ouvriers. « Des hommes meurent pour nous, je veux me dévouer à eux. » *Le Repas du Lion*, c'est l'histoire de cette expiation, de cet apostolat. Chrétien social militant, Jean de Miremont remporte d'éclatants succès oratoires dans les réunions où il se prodigue ; pourtant cet apôtre n'a pas l'âme d'un apôtre, et il le sait. « Il me faudrait, dit-il à son beau-frère l'ingénieur Boussard, l'âme d'un Pierre l'Ermite, et la mienne a été touchée par l'esprit moderne. » C'est au fond par conviction politique que Jean de Miremont s'est institué le champion de l'idée catholique. Mais, par un paradoxe singulier, en voulant servir les autres il n'a réussi qu'à s'affirmer lui-même. L'apostolat n'est qu'une forme déguisée de la volonté de puissance. « Le dévouement, la charité, en fortifiant les âmes qui les pratiquent, favorisent des élans dominateurs comme celui du rameau qui accapare le soleil. Dans la lutte pour la vie la bonté même devient une arme. » Constatation vraiment troublante pour une âme consumée par la hantise de la sainteté. Se pourrait-il donc qu'entre l'égoïsme et le devoir l'opposition fût fictive ? Boussard qui est un réaliste n'hésite pas à l'affirmer. Si l'égoïsme est bienfaisant, pourquoi ne *serait-il* pas le devoir ? Et voilà que Jean à son tour se prend à penser que l'accord est possible entre l'esprit d'utilité et l'esprit d'abnégation : qui sait si *produire* n'est pas la façon la plus efficace de *servir* ? Aussi verrons-nous par la suite le héros de M. de Curel, rompant avec la doctrine chrétienne du renoncement, proclamer devant les ouvriers stupéfaits que « l'égoïsme qui produit est une source de bienfaits », que « le superflu du lion cruel est plus abondant que

les prodigalités du lion généreux ». Et sans doute ces affirmations d'apparence cynique déchaînent la fureur des auditeurs, qui se ruent sur la propriété de Boussard en criant : « mort au lion » ; mais M. de Curel n'a pas voulu nous laisser sur ce spectacle sinistre ; dans un dernier acte récemment ajouté, il nous montrera la réconciliation de Jean, grand patron, et de l'ancien socialiste militant, Robert Charrier, aujourd'hui ministre du travail, qui vient lui-même lui décerner une sorte de satisfecit en un langage d'une platitude assez peu habituelle chez M. de Curel. « Comme deux arbres magnifiques, nous est-il dit dans la préface, ils étalent des frondaisons luxuriantes nourries de la poussière humide qui pourrit à leur ombre. Ils ont bénéficié d'une loi de la nature qui condamne les faibles à donner leur subsistance en aliment aux forts... Est-ce leur faute si avec le sincère désir d'aimer ils n'ont réussi qu'à conquérir ? Devant cette pensée que l'égoïsme n'a pas d'allié plus efficace que le dévouement, ils se regardent et ironiquement ils sourient. » Est-ce à dire que la volonté de puissance soit la vérité de l'amour ? L'œuvre fort heureusement ne se clôt pas sur ce paradoxe rebattu. Par un procédé assez contestable au point de vue purement dramatique, M. de Curel fait reparaître au dernier moment le frère de Robert, l'abbé Charrier, qui a suivi jusqu'au bout la voie tracée par le Christ. « Sa bonté ne l'a pas aidé à s'élever, parce que, venue d'en haut et tombant sur lui comme une pluie céleste, elle le rabattait dans le tas des humbles. Lorsqu'il agonisera sur son grabat de prêtre et qu'il pressera sur ses lèvres le crucifix de bois noir, ce sera enfin pour lui l'heure de sourire. De son sourire à lui ou de celui qu'échangent les deux grands hommes, lequel préférez-vous ? » (Préface, p. 39). Pourquoi ne serait-ce pas la puissance qui est un mirage ? Qui peut affirmer que la conscience moderne ne s'égare pas, lorsqu'elle s'efforce de déraciner de nos âmes les valeurs qu'elle juge incompatibles avec celles même qu'elle prétend y instituer ? Là est, croyez-vous, le problème central dont un

Robert de Chantemelle n'apercevait encore qu'une seule face. Les plus hautes valeurs humaines sont-elles compatibles ? ou ne sommes-nous pas au contraire acculés, par la force des choses, à une option ruineuse pour les parties supérieures de notre être ? N'y a-t-il pas en somme un luxe moral auquel l'humanité sera inévitablement appelée à renoncer ? Et qu'on ne se laisse pas tromper par ce mot de luxe : en dernière analyse, peut-être est-ce le luxe qui est tout et l'indispensable qui ne compte pas.

Sans doute, au terme de la *Nouvelle Idole*, pourrait-on croire que s'affirme cette convergence des valeurs, faute de quoi la raison est condamnée à s'apparaître à elle-même comme métaphysiquement infirme. Si Antoinette Milat, quand elle découvre que le Dr Donnat l'ayant à tort jugée incurable a pratiqué sur elle une expérience mortelle, n'a pas une parole de reproche pour cet assassinat ; si elle accepte joyeusement et de toute son âme de « livrer sa vie en gros au lieu de la donner en détail », comme elle l'aurait fait en se consacrant aux malades ; si les exigences raisonnées de l'esprit scientifique s'accordent avec les mouvements spontanés de l'âme religieuse, n'est-ce pas que l'humanité tout entière est entraînée « vers un soleil unique » — vers une même réalité que le cœur et l'esprit confessent chacun en son langage ?

Peut-être serait-il hasardeux de croire que M. de Curel se rallie réellement à cet optimisme synthétique, car il est trop clair que pour lui la nature est étrangère en son fond, qui sait ? peut-être même réfractaire, à l'ordre spirituel que postule l'aspiration humaine. Cette unité ne peut être qu'objet de foi ; il n'est pas d'expérience, quelle qu'elle soit, qui la puisse garantir ; et il n'est même pas certain que notre logique soit à même de réconcilier les exigences diverses de notre nature. « J'ai pris mon parti de penser comme un illustre et d'agir comme le premier brave homme venu », dit Albert Donnat. « C'est incohérent, mais viendra-t-il jamais, le jour où l'on pourra en ne

suivant que sa pensée aboutit à toutes les grandeurs morales ? »

Dans *la Fille Sauvage*, qui semble marquer un stade ultérieur du développement du pessimisme curélien, il apparaît nettement que l'humanité, en renonçant au surnaturel, s'est vouée du même coup à la mort spirituelle : c'est qu'en effet, pour M. de Curel, la destinée de certaines valeurs idéales est liée en fait — et sans doute aussi en droit — à l'idée d'un ordre qui transcende les forces de la nature. Marie, la Fille Sauvage, après avoir franchi successivement l'étape barbare, l'étape mystique, l'étape idéaliste, rétrograde, mais avec la pleine conscience de ce qu'elle est devenue, vers ses origines misérables ; l'instinct s'est fait doctrine : il n'y a pas d'autre différence entre la créature bestiale du début et la reine positiviste du dernier acte. On peut reprocher à M. de Curel d'avoir cédé dans la version nouvelle de la pièce à la tentation d'incarner en elle la *kultur*, entendue en un sens d'ailleurs légèrement caricatural. « Je n'ai pas besoin d'âmes dans mon royaume. Une âme c'est une conscience qui prétend n'obéir qu'à un pouvoir mystique nommé devoir. Moi je forme des sujets... J'ai appelé d'Europe toute une équipe de savants ; non pas de ces songe-creux qui sous prétexte de chimie ou de géologie s'épuisent à chercher le stérile pourquoi des choses. Mes savants à moi sont des usiniers, des forgerons, des puisatiers de génie. Ils ne voient pas plus loin que leurs fourneaux, mais avec eux je me charge de faire sauter l'univers »... « Vous m'avez démontré », dit Marie à Paul Moncel, le savant qui autrefois lui a donné une conscience, « que j'étais un animal à gros cerveau, et je me suis rangée comme tous les animaux sous la loi de l'égoïsme. La nécessité d'être fort donne des qualités qui tiennent lieu de vertus. » La nostalgie de la foi tenaille d'ailleurs celle que l'intelligence n'a réussi qu'à dégrader. « Pourquoi livrée à moi-même ne suis-je pas capable d'être autre chose qu'une créature de douleur ? Pourquoi suis-je aussi désolée dans ma débauche de reine que la fille sauvage dans sa cage de fer ? »

Est-ce à dire que M. de Curel adhère à la doctrine ibsénienne du mensonge vital ? L'humanité est-elle trop faible pour supporter la vérité ?

Mais d'abord est-il bien sûr que ce matérialisme sans âme *soit la vérité* ? La pensée ne se renie-t-elle pas elle-même en l'affirmant ? Si l'intelligence n'est en nous que l'annonciatrice du néant, dit le prêtre Maximin, elle est de toutes les infirmités la plus atroce ; si elle est clairvoyante jusqu'au delà de la tombe, elle est le plus précieux des dons ¹. Il y a en nous une volonté d'éternité ; et peut-être trahirions-nous l'esprit vivant en nous si nous ne reconnaissons pas en cette volonté d'éternité l'équivalent pratique d'une prémonition. Il suffit en tous cas qu'une semblable espérance s'offre à nous pour que nous ne puissions plus hésiter. « J'ai l'orgueil de mon intelligence et suis fier de monter où ses ailes me portent. » Quant à placer notre confiance en une surhumanité qui par la seule puissance de la raison réaliserait sur la terre un idéal de justice, il n'y faut point songer. « L'expérience m'a bientôt appris, dit Paul Moncel à Marie, que les fruits merveilleux de la charité et du sacrifice font plier et se rompre la tige du roseau pensant aussitôt que la divine espérance qui lui servait de tuteur lui est enlevée. Lorsque je t'engageais à remplacer Dieu par la raison, j'oubliais que la raison n'a pu nous affranchir de l'animalité qu'en nous conduisant au pied des autels. Veut-elle aller plus loin et nous installer sur l'autel même, elle n'y asseoit plus que la brute. » La pensée de M. de Curel nous paraît se dégager ici aussi clairement que possible, avec les contradictions conscientes, le singulier mélange de dogmatisme et d'incertitude qui la caractérisent. L'humanité, considérée comme une vaste expérience qui se poursuit à travers

1. A rapprocher d'un passage magnifique de *la Nouvelle Idole* (acte II) : « L'œil implique l'existence de la lumière, le poumon l'existence d'une atmosphère respirable... Pauvre roseau pensant, dont les racines s'enfoncent désespérément à la recherche d'un sol éternel, de quel droit vous, darwiniste convaincu, lui refusez-vous l'éternité ? »

l'espace et le temps, est appelée à faire faillite si elle prétend s'affranchir des postulats invérifiables qui en ont rendu le développement possible. Et cependant M. de Curel conviendrait sans doute que cette émancipation même ne peut manquer de nous apparaître comme liée en quelque façon aux plus belles acquisitions humaines. Un gain est réalisé du jour où les humbles origines de nos croyances deviennent manifestes pour nous. En sorte que notre lucidité accrue témoigne de notre supériorité présente et annonce en même temps notre déchéance prochaine. Il y a bien, si l'on veut, dans *la Fille Sauvage* de quoi satisfaire ceux que le besoin d'affirmer à tout prix empêcherait de s'en tenir à cette position instable. Mais le renanisme de Paul Moncel, présenté d'abord sur un mode presque ironique, puis proclamé avec une sorte de ferveur croyante¹, ne saurait nous faire illusion au point de nous masquer ce qu'il y a malgré tout d'essentiellement négatif dans l'œuvre. Ici, comme dans *le Repas du Lion*, les valeurs fondamentales se révèlent incompatibles entre elles. Et la dernière œuvre que M. de Curel ait fait représenter, *l'Ame en Folie*, met encore plus fortement l'accent sur ce qu'il y a d'inharmonisable dans l'homme.

Une âme tout ordinaire, toute simple, qui apprend à se connaître comme double, comme abritant en soi d'inquiétantes virtualités : tel est le sujet de la pièce pour autant qu'elle ne se réduit pas à une succession de tirades sur la vie et sur l'amour, sur la chair et sur l'esprit. L'extrême invraisemblance de l'espèce d'expérimentation psychologique à laquelle M. de Curel nous convie, ne fait qu'accuser davantage le parti-pris des conclusions qu'il en tire. Le 3^e acte, qui a déconcerté un grand nombre de spectateurs, est sans doute le plus riche de signification. M. de

1. « C'est à l'ombre des églises que l'homme échappé des cavernes s'exerce à lever ses regards enténébrés vers l'Éternel. Les religions ne sont pas fausses, elles sont révélatrices, elles découvrent de l'éblouissante majesté divine ce que nos fragiles rétines sont en état de supporter. »

Curel a trouvé un admirable symbole pour illustrer son « pluralisme ». Dans l'atelier de la maison qu'habitent les Riolle, il y a un squelette qui a souvent servi de modèle pour les compositions romantiques du père de M^{me} Riolle; mais celle-ci, superstitieuse et cardiaque, ne supporte pas la présence macabre; elle supplie le curé, mandé tout exprès, de donner à l'inconnu des funérailles chrétiennes, et voilà que le curé révèle aux Riolle que ce squelette n'est pas un être, mais un assemblage d'os habilement juxtaposés par un industriel qui les monte sur fils de laiton. Ce squelette incohérent n'est-il pas le meilleur emblème de l'homme? « Sa composition bizarre », dit Riolle qui n'est ici que le porteparoles de M. de Curel, « est l'image exacte de la vôtre, de la tienne, de la mienne, car la nature en nous bourrant d'hérités baroques enseignait le métier de truqueur à votre industriel du quartier latin. » Dès lors comment s'étonner que Blanche Riolle, qui n'a jamais cessé d'aimer son mari, éprouve pourtant en présence du beau Fleuret l'attraction irrésistible du mâle? n'est-ce point là la rançon de nos hérités composites? Et en même temps la dignité de l'homme ne réside-t-elle pas dans l'ennoblissement graduel des fatalités primitives? « Sous l'acte brutal qui les ramène au niveau de la bête ils aperçoivent un jour la perpétuité de la vie... L'infini qu'ils avaient entrevu à l'horizon des mers parmi les étoiles, ils le retrouvent au fond des yeux qu'allume le désir, si bien que le plus grossièrement matériel de nos actes leur enseigne une tendresse purifiée de toute préoccupation sensuelle et les élève jusqu'à un idéal presque divin... C'est le miracle humain qui se révèle chaque fois que nous aimons avec un parfait désintéressement. » Blanche reste seule dans l'atelier; ces émotions ont été trop fortes pour elle, l'oppression la reprend, et voici que le squelette s'anime: l'âme héréditaire et multiple, la machine à sentir incohérente et démontable qui est en elle comme en nous tous se dédouble pour s'exprimer. « Tu as tout ce qu'il faut pour être une per-

sonne, car tes morceaux sont aussi mal assortis que les miens. Seulement se démonter pièce à pièce comme tu le fais, sais-tu que c'est mourir?... Enfin tu entres dans ta vraie famille... Là-haut les saints crieront sur ton passage : « Gloire à Blanche Riolle qui a bravement lutté contre toutes ses petites misères féminines pour demeurer fidèle à son vieux sacripant de Justin. » Les portes du monde spirituel s'ouvrent devant l'agonisante éblouie. « Hier, dans une basse-cour, princesse des vaches et des veaux, ce soir reine éblouissante parmi les séraphins ! » Mais le squelette éclate de rire. « Pour la première fois de sa vie l'idiote éprouve une jouissance, et c'est par l'esprit. » Et il disparaît. Qu'est-à dire ? N'est-ce donc pour l'esprit qu'une tentation, de s'affirmer lui-même comme puissance souveraine, comme règne vivant ? La foi en l'esprit qui nous fait esprits n'est-elle qu'une illusion, un sous-produit de notre évolution animale ? ou bien ce doute lui-même n'est-il au contraire que l'expression du périssable en nous ? Cela nous sommes condamnés à l'ignorer, et la pièce de M. de Curel se clôt sur cette incertitude.

En sorte que l'apparent spiritualisme qui pourrait sembler d'abord se dégager de ce théâtre est comme marqué d'un signe d'ironie qui le neutralise à peu près complètement. A cela tiennent à la fois sa force, sa densité intellectuelle, et l'incapacité où il est d'accorder l'esprit avec lui-même. Il réalise ce tour de force de discréditer la raison sans justifier la croyance, et de la discréditer au nom d'une certaine interprétation malgré tout rationaliste de l'évolution humaine, en sorte que l'œuvre n'aboutit même pas à un scepticisme esthétique, à un impressionnisme qui ne reconnaîtrait comme réel que l'unique et que l'instantané.

Peut-être s'étonnera-t-on de nous voir tenter une caractérisation proprement philosophique d'une œuvre qui se donne après tout pour strictement littéraire. Ce serait à tort, croyons-nous, puisque, nous l'avons vu, les êtres de M. de Curel l'intéressent moins en tant qu'ils sont des êtres que dans la mesure où ils

sont des véhicules d'idées. Et il est curieux de constater que même dans les études de psychologie individuelle que nous devons à M. de Curel, on retrouve l'expression transposée de ce qu'il y a à la fois d'incertain et de rigoureux dans sa pensée, de fortement critique et en même temps d'intenable dans sa position. A cet égard *la Danse devant le Miroir* est peut-être la pièce la plus caractéristique qu'il ait écrite. On y voit une femme qui cherche vainement à connaître tel qu'il est l'homme qui l'aime et qu'elle aime ou qu'elle croit aimer, à regarder au delà de l'image séduisante et fallacieuse en laquelle il se change pour lui plaire. Vainement. Il suffit qu'elle soit là pour qu'il cesse d'être lui. C'est que la nature rusée sait comment s'y prendre pour réaliser entre les êtres dont elle souhaite l'union, l'accord trompeur auquel ils ont besoin de croire pour se donner l'un à l'autre. « La femme qui veut ravir un soupirant prend le genre dont elle sait qu'il raffolera, pendant que l'homme se transforme en celui que rêve la bien-aimée... On n'admire pas celui qu'on aime, on contemple son propre idéal qu'un être jaloux de nous plaire nous offre plus ou moins bien reproduit... La nature, pour arracher un peu de tendresse au féroce égoïsme de chacun des amants, offre à son adoration quoi? lui-même! » Mais pour celui qui a éventé cette ruse de la nature il n'y a plus de sécurité, il n'y a plus de vie possible; et Paul Bréan n'aura d'autre ressource que de se tuer au moment précis où sa maîtresse croit enfin avoir vu son âme et l'avoir trouvée telle qu'elle le souhaitait. Seulement par sa mort mettra-t-il fin aux incertitudes de Régine? Il y a lieu d'en douter: qui sait si au lendemain des obsèques elle ne verra pas dans ce suicide le geste d'un histrion pris au piège de son propre cabotinage? Ici comme ailleurs rien ne saurait venir arrêter du dehors le mouvement de la réflexion critique: celle-ci marque-t-elle une conquête graduelle de l'esprit, ou au contraire la dissolution d'une réalité immédiatement appréhendée par la pensée? Entre ces deux alternatives on ne peut qu'opter librement; et il

n'est pas possible de déterminer ce que valent respectivement ces options.

Peut-être les analyses qui précèdent permettent-elles de comprendre pourquoi le théâtre de M. de Curel est un théâtre sans tendresse, et sous ce rapport on serait tenté de le rapprocher plutôt de celui de Corneille que de celui de Racine, auquel s'apparente au contraire la plus grande partie de notre production dramatique contemporaine. Il ne serait pas absurde de voir en M. de Curel un Corneille pessimiste, à condition de marquer fortement que pour lui la volonté, au lieu d'être dotée d'une puissance véritablement créatrice d'affirmation de soi, est condamnée à tendre vers des objets dont elle est incapable de garantir la réalité. Théâtre sans tendresse, avons-nous dit : sans doute suffirait-il d'un seul sentiment sincère et capable de résister à la tentation de s'interroger sur lui-même, pour mettre en miettes ce monde en verre, ce palais de l'optique où les miroirs ne reflètent que des miroirs. Un sentiment vrai : il n'en faudrait peut-être pas davantage pour que l'univers de M. de Curel cessât d'être une sorte de problème insoluble où l'âme, victime de sa propre puissance de critique et d'interrogation, s'échappe à elle-même et se renie. Mais cette sécheresse s'explique par ce qu'il y a de dialectique et au fond d'idéologique dans la forme même du théâtre curélien ; en sorte qu'on pourrait peut-être soutenir que les causes pour lesquelles il ne propose à notre *intelligence* que des *spécimens*, bien loin de présenter des *individus* à notre *sympathie*, sont celles même pour lesquelles il nous offre de la vie une image qui ne peut ni satisfaire la raison, ni l'aider à se convertir en une foi divinatrice qui la dépasserait.

VIE PAYSANNE

par ÉMILE GUILLAUMIN,
cultivateur en Bourbonnais.

VII

CULTURE MOYENNE ET COMMUNAUTÉS FAMILIALES

Un « domaine » dans le langage courant de par chez nous, c'est une exploitation qui dépasse en importance la simple « locature ». Jamais le terme n'est employé pour désigner l'ensemble des biens d'un homme. On dit : « M. X... possède la plus belle propriété de la commune, un château et dix domaines. » Qu'il me soit permis de respecter la tradition locale.

Nos domaines ont une superficie de 15 à 100 hectares. Sont classés « petits » ceux qui n'arrivent pas à 30 hectares, « moyens » ceux de 30 à 60, et « grands » ceux qui dépassent ce dernier chiffre. Très peu vont au-dessus de 80 — qui ne manquent pas, lorsqu'ils sont mis en vente, de se disloquer ou de se réduire.

Nous avons donc ici de grandes propriétés divisées en domaines moyens — pas de grandes exploitations. En fait, le système de travail est à peu près identique dans les fermes de 25, de 50 ou de 75 hectares qui, toutes, rentrent au point de vue général dans la moyenne culture.

Moyenne culture et culture familiale vont de pair un peu partout. Un juriste très précis, en dépit de son style vieillot et pittoresque, Guy-Coquille, dans ses *Coutumes du Nivernais*, écrivait il y a plus de trois siècles :

Selon l'ancien établissement du ménage des champs, en ce pays du Nivernais, plusieurs personnes doivent être assemblées en une famille. Le travail, fort laborieux, consiste en plusieurs fonctions en ce pays qui de soi est de culture malaisée. Les uns servent pour labourer et pour toucher les bœufs, les autres pour mener les vaches et jeunes juments en champs, les autres

pour les brebis-moutons, les autres pour les porcs. On fait compte des enfants qui ne savent encore rien faire par l'espérance de ce qu'ils feront plus tard ; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge pour ce qu'ils font ; on fait compte des vieux pour le conseil et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait. Toutes personnes sont employées selon leur âge, sexe et moyens. Ces familles sont régies par un seul qui se nomme *maître de communauté*, lequel commande à tous les autres, va aux affaires ès ville, foires, et ailleurs.

On trouve ceci d'autre part dans la préface aux *Commentaires des sociétés civiles*, de Troplong :

L'association de tous les membres de la famille sous un même toit, sur un même domaine, dans le but de mettre en commun leur travail et leurs profits est un fait général caractéristique dans le Midi de la France et jusqu'aux extrémités opposées.

Là-dessus il convient de remarquer que ce terme de « communauté » dut s'appliquer d'abord à ces institutions, assez fréquentes au moyen âge, et dont certaines se sont maintenues jusqu'au xix^e siècle, où la terre appartenait en propre aux associés ou « parçonniers », où le « maître » et la « maîtresse » étaient désignés à l'élection et choisis dans deux ménages différents ¹.

Mais il s'étendit par la suite à tout groupement familial cultivant par fermage ou métayage et passant suivant les circonstances d'un domaine à l'autre.

L'intendant du Berry, dans un mémoire de 1698, s'exprime ainsi :

Les paysans n'ont presque aucune propriété, ni fonds, ni meubles. Ils vivent ensemble jusqu'à vingt familles ² dans une même métairie dont le fonds et les bestiaux appartiennent à un propriétaire. Ces familles se choisissent un chef qui conduit le ménage et distribue le travail à tous les autres. S'il se conduit mal elles le destituent et en choisissent un autre, mais les dettes contractées sont toujours à la charge de la communauté.

Le groupement familial au siècle dernier n'avait plus ce caractère de

1. Le romancier du Périgord, Eugène le Roy, a décrit dans la *Gent Agrafeil* la vie intérieure d'une de ces communautés.

2. Ce chiffre de « vingt familles » paraît exagéré. Celui de « vingt personnes » semblerait plus normal.

solidarité intégrale. Sans doute on continuait à vivre à *commun pot, sel et dépenses*, suivant l'expression des anciennes coutumes, mais le chef de famille, maître de droit, y détenait toutes les prérogatives attachées à ce titre : la responsabilité, l'autorité, l'argent.

L'argent ! ce mot peut avec raison paraître ironique en parlant de la période d'avant 1860. Un septuagénaire évoquant les souvenirs de sa première place de petit père, à dix ans, me disait avoir vu la maîtresse pleurer *toutes les larmes de son corps* parce que sa bru quittant la communauté avait exigé le paiement des vingt francs qui lui étaient dus. Or, ces vingt francs-là représentaient tout l'avoir de la maison !

En fait, il y avait pour tous égalité de misère. Aux jeunes, le maître remettait, de-ci de-là, une pièce d'argent pour « s'amuser ». Aux ménages il n'était pas à même de donner toujours la maigre rétribution promise — 50 ou 100 francs par an !

Depuis, ces pauvres gages des fils et gendres ont pu s'accroître en des proportions diverses et leur être payés plus régulièrement. Mais le cadre ayant peu varié, le tableau demeure exact, que brossa jadis l'historien Bonnemère :

La vie était trop rapprochée. Il fallait manger à la même table, vivre et dormir dans la chambre commune ; on y étouffait faute d'air. Il eût fallu procurer à tous la lumière et l'espace et, tout en rapprochant les familles pour la production et la consommation, consacrer les droits de l'isolement en sauvegardant les légitimes besoins de la vie intime. Le principe était bon, mais le mode d'application, incomplet et oppressif, était mauvais.

Je pense à la plainte résignée d'une jeune femme souffreteuse, ayant besoin d'un régime, qui, cette année même, confiait dans une maison amie :

— Comment voulez-vous, tant de monde ensemble, qu'on puisse se préparer une cuisine spéciale ? On se ferait mal voir... Quand il n'y a au repas que des choses qui me sont contraires, je ne mange rien, tant pis !

Et je pense aussi à toutes les misères morales, sans doute bien plus aiguës qu'autrefois, aux antinomies de goûts et d'idées, aux froissements d'amour-propre, aux chagrins incompris, aux mots qui blessent, à la guerre sourde entre les uns et les autres — sans parler du sacrifice

de toute initiative — qui font payer si cher une sécurité très aléatoire.

J'ai vu d'assez près un grand nombre de communautés et dans l'une autrefois j'ai vécu pendant vingt ans ; je crois être en mesure d'affirmer qu'il en existe d'infénales et de mauvaises, de médiocres et de passables, mais qu'il n'en est pas de bonnes...

..

Et cela tient sans doute pour une part au développement de l'individualisme...

Voici quelques idées de jeunesse ¹ sur un état de choses qui, déjà, s'affirmait très nettement :

La première condition d'une vie tranquille c'est de s'identifier avec son milieu, de s'y sentir à l'aise, d'accepter les relations et distractions qu'il nous offre, de se trouver dépaycé partout ailleurs. C'est de se confiner dans sa situation comme un moine dans son cloître, de faire ce qu'on fait avec toute son intelligence et tout son cœur, avec exclusivisme, avec amour — sans avoir la pensée même qu'en faisant autre chose on pourrait gagner davantage en se fatiguant moins.

Ainsi les terriens d'hier et d'avant-hier se sentaient séparés des autres hommes par une barrière immense, infranchissable. Parce qu'ils avaient l'âme très fruste et très simple, ils trouvaient un semblant de bonheur dans la plus enfantine distraction, dans un moment de détente, dans un repas moins médiocre.

La multiplicité des impressions, la soif de mieux ajoutent souvent à la révolte naturelle de la chair contre l'excès de fatigue et de souffrances une révolte de la pensée...

Et l'on comprend que Tolstoï lui-même n'ait pas accepté sans réserves l'idée de voir les pauvres moujiks de là-bas secouer leur torpeur primitive craignant qu'ils n'en viennent à dédaigner leurs petites joies d'avant et, ayant plus nettement conscience de leur misère, à souffrir davantage.

Comme suite à ces réflexions anciennes que je tiens pour assez justes encore, qu'on me permette une courte parabole :

« Sur un îlot perdu, des naufragés avaient fait souche et leur descendance vivait là depuis des siècles. Ces gens, dans leur ignorance

1. Tirées d'un article paru dans une publication locale sous le titre : *L'Intellectualisme moderne et le bonheur humain* (mars 1900).

d'une autre conception de l'existence, s'accommodaient vaille que vaille de celle que le sort leur avait faite. Mais un jour vint où sur la vaste mer, en vue de l'île, circulèrent bateaux et pirogues. Bientôt des navigateurs accostèrent — et la circulation s'établit avec d'autres îles, avec des continents, avec le monde immense. Alors, parmi les insulaires, le démon du rêve et de l'espoir établit son empire. Un fossé aux profondeurs d'abîme se creusa entre les « anciens », timorés, hostiles, craintifs et les jeunes qui voulaient voir, qui voulaient savoir... Quelques-uns se risquèrent enfin à quitter le rivage natal, puis d'autres et d'autres encore... Il y en eut qu'on ne revit jamais ; il y en eut qui revinrent pour un temps avec une vêtue différente, avec des goûts nouveaux, avec une âme nouvelle et qui contèrent des merveilles sur leurs aventures et sur la vie des ailleurs... Et ceux qui demeurent, depuis, s'estiment très malheureux. »

Les esquifs sur la mer, ce sont les affirmations de la vie moderne qui se succèdent depuis soixante ans et s'insinuent plus ou moins jusqu'au tréfonds des campagnes : ce sont les routes et voies ferrées, les voitures et bicyclettes ; c'est le progrès des cultures et de l'élevage ; c'est le développement du machinisme ; c'est le commerce accru, et encore le service militaire obligatoire, l'école gratuite. C'est la stagnation séculaire muée en mobilité, développant le mieux-être, le goût du luxe, donnant le branle à l'imagination... (Et je laisse de côté le récent cataclysme, si gros encore d'inconnu formidable...)

..

Nous sommes donc en pleine crise de la main-d'œuvre familiale, de la communauté. Dans une ferme où vivaient autrefois quinze ou vingt personnes, on en trouve six ou huit, rarement plus — et il est exceptionnel de voir plus de deux ménages réunis. Encore, cela n'est-il durable que s'il y a association effective — soit entre le père et le fils, soit entre deux frères ou beaux-frères.

Les nouveaux mariés installés au nid familial d'après le système ancien, n'y demeurent guère au delà de quelques années et souvent moins — jusqu'à la grosse dispute inévitable entre père et gendre, ou mère et belle-fille, succédant à une série de tiraillements quotidiens.

Les jeunes gens de quinze à vingt ans même entendent être payés en équivalence ou à peu près avec ce qu'ils pourraient gagner comme domestiques dans une ferme étrangère.

Ainsi, quand des personnages importants assurent que les cultivateurs ont intérêt à avoir beaucoup d'enfants pour travailler beaucoup de terre sans payer de main-d'œuvre, ils retardent d'un demi-siècle sur les réalités de l'époque. (Je parle, bien entendu, de l'intérêt immédiat ou prochain qui seul détermine les actes de la majorité des hommes).

Le souci de chaque ménage de se mettre tôt à son compte fait le succès des petits domaines où l'on peut entrer avec une moindre mise de fonds, que l'on peut travailler avec l'appoint d'un seul domestique, ou de l'enfant unique, ou des deux enfants — chiffre rarement dépassé — durant le temps de leur adolescence.

CHRONIQUE DES LETTRES CONTEMPORAINES

« LE JOURNALISME EN VINGT LEÇONS »

par J. ERNEST-CHARLES.

Le journalisme d'aujourd'hui fait partie des lettres contemporaines : on ne peut le nier lorsqu'on a lu le délicieux bréviaire de M. Robert de Jouvenel : *le Journalisme en vingt leçons*.

M. Robert de Jouvenel est l'auteur d'un livre important : *la République des Camarades*. Dans cet ouvrage de moraliste sans colère, mais non sans clairvoyance, il dénonçait un mal dont la gravité était singulière. Ce mal consistait en une sorte d'exploitation de la République par les républicains. En réalité, Robert de Jouvenel accentuait le mal et ses conséquences. Et il était déjà de notoriété publique à cette époque qu'un certain nombre de gens avisés qui ne faisaient pas expressément profession d'être républicains s'entendaient assez bien à tirer quelques avantages de la République...

Mais je dis que ce livre de Robert de Jouvenel fut important. C'était un livre où les mœurs publiques étaient étudiées fortement, avec beaucoup d'esprit d'ailleurs. Et je dis que le livre de Robert de Jouvenel ne fut pas sans influence. Il indiqua à une troupe de personnes qui n'étaient pas totalement désintéressées un moyen ingénieux, opportun, pratique et très simple de faire campagne dans l'opinion. Aux mêmes personnes et par cette campagne, il fournissait l'occasion de se créer quelque chose comme un alibi.

Depuis lors, il y a eu la guerre. Les observateurs attentifs de la vie publique assurent que la guerre n'a rien changé à rien. Et la République des camarades existe toujours. Seulement, ce ne sont plus les mêmes camarades. Ce n'est plus la même république. Quelques-uns prétendent que ce n'est plus la république du tout. Nous verrons bien. Et il y faut un peu de recul... Dès maintenant nous pouvons témoigner de ceci que

le mal signalé jadis avec éclat et avec une ironie bien aimable par Robert de Jouvenel a gardé toute sa virulence, et que, pour s'exercer entre de nouveaux venus au banquet de la vie politique, la camaraderie « profiteuse » se manifeste avec une fureur accrue, une précipitation exaspérée et un mépris des nuances qui est au demeurant funeste à l'élégance française.

Il nous plaît, du moins, que n'ayant pas abouti à réformer quoi que ce soit, Robert de Jouvenel n'ait pas renoncé à moraliser.

Les moralistes dignes de ce nom moralisent, pour eux, pour le plaisir, pour la beauté de leur effort, pour rien. Lorsqu'on les voit aussi agréables, aussi amènes en leur caustique nonchalance que se montre Robert de Jouvenel, on se désespère qu'ils ne forment qu'une élite extrêmement restreinte. Non que beaucoup d'écrivains français ne soient capables de discerner les tendances générales, les causes générales, les réformes générales, et d'écrire des livres de moralisation pour la société de leur temps. Mais le malheur est que l'art de moraliser ne va plus sans une certaine cuistrerie. Et c'est un grand malheur.

La France est pourtant le pays où Montaigne conquit un renom qui ne s'est point encore effacé aujourd'hui et Montaigne était un moraliste. Hélas ! en dépit de Montaigne, les moralistes de notre époque écrivent avec pédantisme. Évolution des genres. Sujet de dissertation. Et comment expliquer cette douloureuse décadence en notre littérature d'un genre littéraire qui, profond et facile, semblait convenir si bien en sa pénétration et sa finesse, et sa grâce, à notre génie national ! Comment l'expliquer ? Il vaut mieux constater que l'auteur du *Journalisme en vingt leçons* comme de la *République des Camarades* est un moraliste très sûr et très avenant, qu'il a de l'aisance et de la solidité, et qu'il ne s'appesantit pas alors que glisser suffit. Mais il court le risque de ne pas se faire prendre au sérieux.

Et cependant !...

Il a eu le tort toutefois, ou plus exactement la hardiesse de s'attaquer à un sujet, comme on disait jadis, qui est très vaste et très indéterminé, et qui est sans doute le sujet du monde auquel s'intéressent

le moins les personnes qui rédigent les journaux et les personnes qui les lisent... Et que le journaliste soit si mal classé dans les préoccupations publiques, qu'il y apparaisse médiocre, falot, indéfinissable, inconsistant assurément et indigne de retenir l'attention appliquée des gens de bien, c'est là un signe que le journalisme actuel remplit de façon peu satisfaisante la tâche qui lui est assignée.

En outre, Robert de Jouvenel a pour ses confrères une sympathie qui se fait plus amicale d'être plus apitoyée. Il ne veut décourager aucune bonne volonté, aucune mauvaise volonté non plus. Il n'a pas cette foi qui sauve le journalisme de la déconsidération universelle. Il n'est pas l'apôtre du journalisme nouveau. Il n'a pas le dogmatisme, effréné et néanmoins méthodique, qui pourrait emporter les convictions. Il préfère indiquer, en souriant, les défauts, les tares, les vices. Son sourire est très obligeant. Il est si séduisant par surcroît qu'on est trop heureux de se laisser prendre tout de suite et complètement à sa séduction pour avoir un bon prétexte à ne pas se laisser épouvanter des défauts, des vices et des tares.

En somme, après avoir souligné l'incohérence prodigieuse avec laquelle est organisée la profession, et l'incompétence qui fleurit partout, car c'est dans le journalisme spécialement, et du journalisme qu'on peut dire : « Il y a des gens qui sont propres à tout, sauf à ce qu'ils font et qui ne se trouvent déplacés qu'à leur place... »

Après avoir montré la cocasserie admirable de ces personnages essentiels : le directeur, le commanditaire, l'administrateur, et tous les puissants d'ici-bas courbant le front sous la tyrannie impavide de cet être sans gloire et dont la caractéristique est de ne voir jamais la lumière du jour : le secrétaire de rédaction...

Après avoir montré l'étonnante fantaisie qui répartit les journaux en deux catégories : les journaux d'information et les journaux d'opinion, et comment les journaux d'opinion sont ainsi dits parce qu'ils n'ont pas d'informations, sans qu'ils aient des opinions cependant, et comment les journaux d'information sont fatalement si entichés de la supériorité d'une information vraie ou fausse qu'ils en arrivent aussitôt à témoigner de la pensée le plus profond dégoût et à considérer une opinion quelconque comme la ressource subalterne, et franchement misérable, des journaux dépourvus d'argent...

Après avoir marqué au passage, et en passant vite, toutes les décadences : intellectuelle ou morale : les rubriques mortes, la chronique anéantie, le style supprimé, la bonne foi disparue, et le journaliste paria voué à une besogne d'esclave..., le seul conseil, ou presque le seul conseil que donne Robert de Jouvenel pour la régénération de la presse française, le voici :

« Et surtout mettez souvent à la ligne. »

Le conseil est bon. Mais on l'a déjà donné.

Robert de Jouvenel en effet, transforme simplement un des mots les plus célèbres de M. Arthur Meyer. M. Arthur Meyer, au cours de son existence chargée d'événements, a dû prononcer beaucoup de mots célèbres. Ou plutôt, dirai-je, il a prononcé beaucoup de mots à quoi il ne manque pour être célèbres que d'être connus. Mais parfaitement ! Toujours est-il que M. Arthur Meyer, directeur du journal *le Gaulois*, est à bon droit une des personnalités les plus représentatives du journalisme contemporain, et que, le soir où le comte de Paris quitta pour un monde meilleur cette terre où il n'avait pas joué un rôle incomparable, ledit M. Arthur Meyer télégraphia au secrétaire de rédaction du *Gaulois* cette phrase brève et mémorable :

« Du tact. En neuf et des alinéas. »

Il se pourrait que l'art tout entier du journalisme moderne fût exprimé dans ces quelques mots que Robert de Jouvenel résume en prononçant : Mettez à la ligne ! Mais il n'est pas interdit d'avoir du tact et de mettre à la ligne...

Au surplus, M. Arthur Meyer ne pensait peut-être pas si bien dire. La mesure, le goût, et même, le croirait-on, quelque indépendance, la clarté, la rapidité aérée, dégagée des obstacles, la composition et la présentation, quoi encore ? le fond et la forme, une parfaite convenance entre les deux ! Tout cela est nécessaire au journalisme moderne. Et M. Arthur Meyer indique que tout cela est nécessaire dans sa dépêche napoléonienne : « Du tact. En neuf et des alinéas. »

Mais en sera-t-il précisément de la sorte aussi longtemps que le comte de Paris sera mort ? Le journalisme de demain n'aura-t-il pas besoin d'autres préceptes, d'autres doctrines ? Les moralistes de la presse à venir n'ont-ils rien à ajouter au propos justement fameux du directeur du *Gaulois* ? Et M. Robert de Jouvenel a-t-il raison de borner son ambition à être pour l'éternité le disciple de M. Arthur Meyer ?

Je sais qu'on peut être disciple très original et vous pouvez compter que M. Robert de Jouvenel n'y manque point.

Mais, dans son livre si heureusement spirituel, il n'a pas voulu attester ce dont il est quotidiennement le témoin aussi perspicace que personne autre, à savoir que la crise du journalisme est une crise uniquement sociale.

Tout le mal vient de ce que le journalisme est une profession qui n'est pas organisée et que, appartenant à une profession qui n'est pas organisée, les journalistes n'ont nul moyen de sauvegarder leur indépendance...

Les journaux se transforment comme ils peuvent, au hasard. Ils s'améliorent néanmoins et malgré les terribles empêchements industriels, matériels, qui l'entravent dans son essor, la presse française de 1920 a réalisé des progrès considérables qui la font supérieure et magnifiquement supérieure à la presse française de 1880. Si la presse est une institution, comparez les progrès accomplis par cette institution qu'est la presse aux progrès effectués par les autres institutions... Il est évident que la presse a donné l'exemple et montré la route. Je conviens que l'exemple aurait pu être meilleur et que la route ne fut pas toujours celle de la vertu.

Mais les progrès de la presse sont notables. Ils seraient plus appréciés, ils seraient moins méconnus si à mesure que les journaux se développaient, les journalistes ne s'étaient davantage repliés sur eux-mêmes. L'esclavage des journalistes est la cause de tout le mal dont pâtit la presse française devant l'opinion...

On n'est nullement autorisé à déclarer que cette subordination des journalistes vient nécessairement et naturellement de l'infériorité intellectuelle et morale — et professionnelle de ceux qui exercent la profession... Jamais peut-être on n'a rencontré dans les journaux plus de journalistes de talent. Il n'y a pas des littérateurs ici et des journalistes là, les uns en haut, les autres en bas. La confusion est complète entre les rédacteurs de journaux et les écrivains proprement dits. La plupart des écrivains sont, par la force des choses, journalistes de métier. Ils ne se contentent pas de donner à des journaux des chroniques, des contes,

des feuilletons, d'y rédiger des articles réguliers, des rubriques régulières; ils y font des tâches de reportage, de rédaction discrète et secondaire. Mais précisément, les journalistes, qui, dans leur humilité, auraient pu être enclins à quelque révolte, sont bridés, dans leurs aspirations à l'indépendance, par le parti pris de servitude des écrivains. La servitude volontaire des écrivains est un des spectacles les plus inattendus et des plus impressionnants de notre époque. Ils admirent, ils consolident tout ce qui est puissant, tout ce qui est établi. Ils n'ont que le culte de ce qui existe. C'est pourquoi, d'ailleurs, leur influence est si négligable et leur situation si à ce point ravalée dans la nation. Ils n'entreprennent de réussir, de triompher, de dominer que par leur habileté et leur zèle à servir et par un stage longuement consenti dans la domesticité. Comment donc les journalistes auraient-ils pu s'organiser ?

Lorsqu'ils ont commencé de le faire, ils l'ont fait en subalternes. Les deux anciennes associations de presse sont présidées par des politiciens. L'une d'elles fut présidée longtemps par un homme qui ne savait pas écrire le français (il avait au moins l'esprit de ne pas écrire) mais qui était l'un des plus formidables industriels de la presse moderne — politicien en outre comme il convenait !... On aperçoit aisément ce que de pareils groupements pouvaient faire pour l'organisation, pour la défense — j'entends pour l'indépendance professionnelle. A l'heure présente, une forte organisation syndicale peut seule, je ne dis pas restaurer, mais instaurer la dignité avec la liberté des journalistes. Le jour où les journalistes seront organisés professionnellement, la presse n'aura rien à redouter moralement des grands exploitants dont on dit trop volontiers peut-être qu'ils sont des aventuriers, des mercantis, voire des forbans... Les journalistes sauront mettre à la ligne. Ils sauront composer en neuf et disposer en alinéas. Il leur sera loisible d'avoir du tact. Mieux, il ne leur sera point funeste, il leur deviendra singulièrement avantageux, au contraire, d'avoir de la tenue intellectuelle et morale...

Telle est la vingt et unième leçon indispensable. Pourquoi Robert de Jouvenel a-t-il donc voulu n'enseigner le journalisme qu'en vingt leçons ? C'était impossible. Je vous le dis, c'était impossible. Il fallait vingt et une leçons.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION FRANÇAISE
À LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE DE BRUXELLES

(Temps du 1^{er} octobre 1920).

Au lendemain de l'armistice, une double tâche s'imposait à la France :

- 1^o Régler la situation financière résultant de la guerre ;
- 2^o Réparer les dommages immenses laissés par la guerre.

I. — RÈGLEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CRÉÉE PAR LA GUERRE.

Les dépenses publiques du 1^{er} août 1914 au 11 novembre 1918 se sont élevées à 200 milliards de francs environ.

Ces dépenses ont été couvertes (en milliards de francs) :

1 ^o au moyen de recettes d'impôts pour.....	32
2 ^o au moyen d'emprunt intérieur consolidé.....	53,5
3 ^o au moyen d'opérations de crédit à l'étranger.....	31,5
4 ^o au moyen d'emprunts à court terme.....	50
5 ^o au moyen d'avances faites par les Banques de France et d'Algérie	25

Budget : la préoccupation du Parlement et du gouvernement français a été de rétablir l'équilibre dans les finances publiques. Cette œuvre a été réalisée par la loi du budget du 31 juillet 1920.

Les dépenses normales et permanentes s'élèvent à 21,761 millions, comprenant, sauf une réserve qui sera indiquée plus loin, les charges de la totalité de la dette publique pour un montant de 11,633 millions.

L'équilibre budgétaire a été obtenu :

- 1^o Par la création d'impôts nouveaux évalués à 7.913 millions, rele-

vant ainsi la contribution par habitant au chiffre de 574 francs par tête, alors qu'elle n'atteignait que 129 francs par tête en 1913. Les taxes sur la richesse acquise subissent un accroissement de plus de 370 0/0.

2° Par la suppression progressive des allocations et subsides de l'État. Le prix du pain, par exemple, a été relevé sensiblement au niveau du prix de revient du blé, les tarifs de chemins de fer, des postes, ont été accrus dans des proportions qui atteignent 100 0/0.

II. — RÉPARATIONS DES DOMMAGES LAISSÉS PAR LA GUERRE.

La situation générale du pays au 11 novembre 1918 était la suivante :

Sans parler des pertes en hommes, la France avait souffert du ravage de dix de ses départements les plus riches. Les dommages atteignaient effectivement :

Un territoire de 3.731.000 hectares, soit 7 0/0 de la superficie de la France;

D'une population de 4.757.000 habitants, soit 12 0/0 de la population totale de la France;

D'un rendement agricole de 10 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de houille et de minerai de 74 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de fer de 92 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de fonte de 81 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de fer et d'acier de 60 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production d'objets de laine de 80 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de coton de 70 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de fil de 50 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de tissus de lin et chanvre de 50 0/0 de l'ensemble de la production de la France;

D'une production de lingerie et de vêtements et confections de 30 0/0 de l'ensemble de la production de la France.

Dans le reste du pays, tout l'effort industriel avait été porté vers la guerre; la culture des terres avait été négligée, les voies ferrées, les canaux et les routes avaient été très endommagés par l'usage intensif qui en avait été fait.

La France, qui avant la guerre suffisait à ses besoins, devait recourir largement à l'étranger; la balance commerciale accusait un déficit de 19 milliards pour l'année 1918.

La plus grande partie des dépenses nécessaires à cette restauration à été mise à la charge de l'Allemagne et de ses anciens alliés par les traités de paix. Le gouvernement français n'a pas cru devoir attendre la réalisation de ces ressources pour entreprendre une œuvre d'une nécessité vitale, mais il a considéré que le coût de cette restauration était une dépense d'établissement, et que s'il en faisait l'avance, il ne pouvait se procurer les fonds nécessaires à cette avance que par voie d'emprunt.

L'œuvre accomplie depuis l'armistice peut être mesurée par les chiffres suivants :

Dans les régions dévastées, le Trésor français a fait des dépenses que l'on peut évaluer approximativement à 20 milliards de francs au 31 juillet 1920, dont plus de 10 milliards depuis le 1^{er} janvier 1920. A cette énorme charge ont correspondu, fort heureusement, des résultats importants.

Au point de vue industriel d'abord, 77 0/0 des établissements industriels dévastés ont repris l'exploitation en tout ou partie. Le personnel employé par ces établissements s'élève actuellement à 42 0/0 du personnel employé, avant la guerre.

Les surfaces cultivables à remettre en état étaient de 1.757.000 hectares — 1.521.000 ont été nivelés dont 1.159.000 ont été labourés (soit 66 0/0 de terres ravagées) et 877.000ensemencés ou cultivés (soit 50 0/0); sur 523.000 bovins enlevés, 114.000 ont été remplacés, et sur 367.000 chevaux, ânes et mulets enlevés, 208.000 ont été remplacés par les soins de l'administration française.

Le déblayement des différentes localités détruites portera sur 42 millions de mètres cubes. Au 1^{er} juin 1920, 17.500.000 seulement avaient, été déblayés (soit 41 0/0). La réfection de 53.038 kilomètres

de routes détruites a été entreprise : 22.870 kilomètres ont été rendus praticables.

Mais par contre, malgré l'importance de l'effort produit, l'extraction des houillères françaises n'a pas dépassé encore, au cours des six premiers mois de l'année 1920, 6 0/0 du tonnage extrait avant la guerre pendant le même laps de temps.

L'œuvre réalisée a permis de ranimer la production industrielle et agricole, mais celle qui reste à accomplir est considérable; la reconstruction des villes et des villages par exemple est à peine commencée; or, la crise du logement qui résulte de la destruction totale ou partielle de 590.000 maisons (290.000 totalement détruites), crise que la construction de baraques provisoires n'a pu qu'atténuer faiblement, pèse sur le développement futur des travaux de restauration et sur la reprise intensive de la production industrielle et agricole.

Les emprunts à long terme contractés en vue de cette restauration par l'État (rentes 5 0/0 amortissables), ou pour son compte (obligations du Crédit national), ont procuré des

ressources atteignant.....Fr.	11.600.000.000
Produit de l'émission des bons de la Défense nationale, entre le 1 ^{er} janvier et le 15 août...	9.603.000.000
produit des obligations de la Défense nationale pendant la même période.....	353.000.000
Total.....Fr.	<u>21.556.000.000</u>

DETTE PUBLIQUE

Accrue par ces opérations, la dette publique avait atteint, au 31 juillet 1920, le chiffre de 235.741 millions, se décomposant comme suit :

Dette consolidée.....	124.430 millions
Dette à terme.....	34.032 —
Dette flottante.....	51.347 —
Avances de la Banque de France et de la Banque de l'Algérie.....	25.930 —
Total.....	<u>235.739 millions</u>

Le montant de la dette flottante est principalement composé des bons de la Défense nationale ; quoique ces bons soient, pour la plus grande partie, entre les mains de capitalistes qui les achètent comme valeurs de placement, il importe de se préoccuper d'en assurer la transformation en une dette à un plus long terme.

Quelle physionomie présentent à cet égard les sept premiers mois de 1920 ?

On constate tout d'abord que, du 31 décembre 1919 au 31 juillet 1920, le total de la dette est passé de 219.389 millions à 235.739 millions, soit une augmentation de 16.350 millions ; ensuite, que toute l'augmentation concernant la dette consolidée s'élève de 109.345 millions à 124.430 millions, soit une augmentation de 15.085 millions ; alors que la dette à terme s'accroît de 32.619 millions à 34.032 millions, soit seulement de 1.413 millions.

Quant à la dette flottante, de 51.687 millions au 1^{er} janvier, elle a été ramenée à 51.347 millions au 31 juillet, soit une diminution de 240 millions ; pendant le même laps de temps, les avances de banques variaient peu, passant de 25.835 millions à 25.930 millions.

Ainsi, tandis que la dette croissait sensiblement dans son ensemble, la dette flottante demeurait stationnaire, avec une légère tendance à la réduction.

Mais les émissions à long terme ne pouvant s'effectuer que de temps en temps, les dépenses afférentes à la réparation des dommages laissés par la guerre doivent être couvertes dans l'intervalle de deux emprunts par des émissions de valeurs à court terme. Il suit de là que les éléments de la dette flottante ont une tendance à croître dans les intervalles de temps qui séparent les emprunts consolidés et que, par contre, au moment où ceux-ci sont réalisés, ils subissent une réduction correspondant à la consolidation qui en est faite.

Tel a été le résultat du précédent emprunt (janvier 1920), tel est l'un de ceux que l'on attend de l'emprunt 6 0/0 en cours de préparation.

DETTE EXTÉRIEURE

Un effort non moins important devra être tenté par la France en vue de la réduction d'un autre élément de la dette publique, la dette extérieure.

Celle-ci, qui était absolument inexistante avant la guerre, atteint, au 31 juillet, un montant voisin de 34 milliards de francs, si on l'évalue à la parité monétaire des devises étrangères en lesquelles elle est libellée.

La dette extérieure de la France se répartit entre un grand nombre de pays : États-Unis, Grande-Bretagne, Japon, Espagne, Suède, Norvège, Hollande, Suisse, République Argentine, Uruguay. Au point de vue de la nature des éléments qui la composent, elle consiste, soit en des emprunts émis dans le public étranger, soit en des avances consenties par les banques, soit enfin, et pour la plus grande part, en avances des gouvernements eux-mêmes.

Contractée pendant la guerre, au moment où, par suite des circonstances, l'État était non seulement contraint de recourir à des commandes de matériel de guerre au dehors, mais encore de prendre en main une certaine part du ravitaillement du pays et d'engager à cet effet d'importantes dépenses en monnaies étrangères, la dette extérieure, par la charge de ses intérêts, influe sur la situation des changes.

La dette vis-à-vis des banques et du public étranger a déjà été réduite sensiblement par voie de remboursements en Grande-Bretagne (12 millions de liv. st.), en Suisse, en Norvège, en République Argentine. Aux États-Unis, la part française de l'emprunt anglo-français de 500 millions de liv. st. (soit 250 millions de dollars) pourra être assurée par une nouvelle opération de crédit limitée à 100 millions de dollars, la plus grosse partie (150 millions de dollars) étant couverte au moyen de ressources propres du Trésor français.

Beaucoup plus important est le montant de la dette contractée par la France vis-à-vis des trésoreries britannique et américaine. Des accords relatifs au règlement de cette dette sont en cours de discussion entre les trésoreries intéressées.

Mais il n'est pas possible de dresser une situation active et passive du Trésor français à l'étranger sans faire état des versements que la France est appelée à recevoir en exécution même des traités de paix.

Il convient, en outre, de mettre en regard de la dette extérieure de la France les créances qu'elle a elle-même sur l'étranger. On ne sau-

rait perdre de vue en effet que, de même que la France a obtenu des avances de ses alliés, elle en a consenti elle-même pendant la guerre pour des montants importants, et qu'elle se trouve posséder ainsi des créances dont le total n'est pas inférieur à 13 milliards de francs.

(La fin au numéro prochain.)



Pour les articles non signés :
Le Directeur-gérant, P. DESJARDINS.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

POUR NOS ABONNÉS

ET POUR NOS LECTEURS

La Civilisation française

a publié en 1919-20 les *douze* numéros auxquels donnait droit le premier abonnement annuel.

Si vous trouvez plaisir ou profit à étudier avec nous les choses de France, hâtez-vous de prendre votre abonnement pour 1920-21 (nous ne pourrons vous donner que *dix* numéros en *un an*, mais nous n'avons augmenté que d'un franc le prix de notre abonnement).

Si vous jugez que notre effort est utile, aidez-nous à le développer :

1° En vous abonnant (l'achat au numéro est pour nous peu productif).

2° En faisant lire *La Civilisation française* autour de vous et en y faisant abonner votre Université, votre Bibliothèque, votre Cercle, vos Élèves, vos Amis.

Si notre essai ne vous intéresse plus, renvoyez-nous ce numéro que nous vous avons adressé pour vous demander votre opinion et votre concours.

ÉDITIONS BOSSARD 43, rue Madame, PARIS (VI^e)

SANS négliger pour autant leur bibliothèque d'histoire contemporaine, les « ÉDITIONS BOSSARD » publieront à partir de la rentrée d'octobre :

I

UNE COLLECTION LITTÉRAIRE

de chefs-d'œuvre classiques du XVI^e au XIX^e siècle soit très difficiles à se procurer aujourd'hui dans leur texte authentique, soit même parfois inédits. Cette collection, dirigée par M. Gonzague TRUC, formera une série de volumes de luxe offrant cette particularité d'être à la fois d'une exécution parfaite et, malgré leur tirage restreint et la beauté du papier, d'un prix modéré (12 fr.). Elle sera un événement dans le monde des bibliophiles et dans celui de lettres.

II

UNE COLLECTION ORIENTALISTE

comprenant des romans, des contes, des œuvres philosophiques traduites par les plus hautes sommités de l'érudition française des littératures indoue, persane, chinoise, japonaise, coréenne, javanaise, océanienne. Cette collection sera publiée sous le patronage de l'Association française des Amis de l'Orient et la direction de l'éminent orientaliste M. Victor GOLOUBEV. Elle sera richement illustrée de gravures sur bois. Le tirage ordinaire, d'ailleurs limité, sera d'un prix très abordable, celui de luxe ne dépassera pas 140 exemplaires. Prix du volume I, **La Légende de Nala et Damayanti** : 18 fr. ; édition de luxe : 60 et 100 fr. Prix de **La Marche à la Lumière (Bodhicaryavatara)** : 28 fr. ; édition de luxe : 100 et 175 fr.

III

UNE COLLECTION DE PHILOSOPHIE

dans le format in-octavo (14.5 x 23). De cette collection, quatre ouvrages de premier ordre sont actuellement sous presse, dont le premier à paraître sera **Les Précurseurs de Nietzsche**, par M. Charles ANDLER, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris (Prix : 18 fr.). Cette collection est appelée à répondre à l'attente de tout le monde qui s'occupe et se préoccupe de philosophie.

Des notices relatives à ces collections sont envoyées gratuitement sur demande.



LA CIVILISATION FRANÇAISE

paraît dix fois par an en fascicules de 80 pages.

Prix d'abonnement aux 10 numéros	}	France	25 fr.
		Étranger	27 fr. 50
Prix du numéro	}	France	2 fr. 50
		Étranger	2 fr. 75
La Première année, 1919 (6 numéros), se vend			20 fr.

SUPPLÉMENTS DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

1. *Deux heures de lecture à voix haute*..... 3 fr.
2. *Album d'art: Figures de la bourgeoisie (XV^e-XIX^e siècles)*. —
16 planches hors texte..... 10 fr.
3. *Recueil musical: Huit chants héroïques de l'ancienne France*
(XII^e-XVIII^e siècles)..... 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

1. *Les Français à la recherche d'une Société des nations depuis
le roi Henri IV jusqu'aux combattants de 1914*. Textes
choisis et mis en ordre. — Un volume in-16..... 5 fr.

Adresser les demandes
à La Civilisation française, 21, rue Visconti, PARIS (VI^e).

SOMMAIRE

COURRIER DE FRANCE.

I. *Connaissance de la France passée*

- Le Théâtre du Moyen Âge*..... Gustave COHEN
Coup d'œil sur la troisième République..... Georges GUY-GRAND

II. *Enquête sur la France actuelle*

- Le fait religieux dans la France contemporaine*... Alfred RÉBELLIAU
La pensée de François de Curel..... Gabriel MARCEL

CHRONIQUES.

- Vie paysanne*..... Émile GUILLAUMIN
Chronique des lettres contemporaines..... J. ERNEST-CHARLES

III. *Documents et correspondance*

La situation financière de la France.